

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITE FED

Programme d'action 2017 en faveur de la République de Djibouti pour les thèmes Eau et assainissement et Sécurité alimentaire à financer sur le Fonds européen de développement

Allocation 11 ^{ème} FED	a) Programme n°2 d'investissements pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti b) Appui à la résilience des populations rurales
Coût total	a) 23 000 000 EUR (contribution UE) b) 27 000 000 EUR (contribution UE)
Base juridique	Règlement (UE) 2015/322 Mise en œuvre du 11 ^e FED Règlement (UE) 2015/323 règlement financier applicable au 11 ^e FED

1. Contexte national

La République de Djibouti est un pays d'une superficie de 23 000 km², indépendant depuis 1977. Sa situation géographique lui confère une grande importance stratégique. Sa population est estimée à 820 000 habitants (d'origine somali, afar, arabe et européenne), dont 70% vivent dans la capitale. Djibouti est mal doté en ressources naturelles, en terres arables. Son faible taux de pluviosité en fait une des régions les plus sèches du monde. Les sources de revenu dans les pays viennent essentiellement des activités du port ainsi que de la présence de bases militaires (USA, France, Japon).

Selon le rapport des NU sur le développement humain 2015, Djibouti est classé au 168^e rang (sur 188), avec un indice de 0,470 qui est en deçà de la moyenne du groupe des pays de faible développement humain (0,505) ainsi que ceux de l'Afrique Subsaharienne (0,518). Le taux d'incidence de la pauvreté extrême était de 25% en 2013 tandis que le taux de pauvreté relative était de 40,9% en 2013 contre 46,7% en 2002. Cette réduction relativement limitée du taux de pauvreté reflète les faibles progrès enregistrés à la fois sur le champ de l'inclusion sociale et de l'atténuation des disparités régionales.

La stratégie à long terme Vision Djibouti 2035 (VD2035) constitue le cadre de référence pour la définition de la politique, des stratégies et des programmes d'action du gouvernement en matière de développement économique et social, de lutte contre la pauvreté et de coopération avec les partenaires techniques et financiers. La VD2035 est alignée sur les Objectifs Millénaires pour le développement (OMDs) et est cohérente avec les priorités du «Programme pour le changement» de l'UE, le partenariat stratégique UE-Afrique et l'Agenda des Objectives de développement durable (2030).

Dans le programme Indicatif national (PIN) du 11^e FED, l'UE et la République de Djibouti ont fait le choix de concentrer les appuis sur les secteurs eau-assainissement et résilience-sécurité alimentaire. La stratégie de l'UE est axée sur les objectifs de développement durable inclusif et de réduction de la pauvreté par la mise à disposition de ressources à moindre coût dans le respect des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance et de la résilience face à la sécheresse et au changement climatique.

2. Résumé du programme d'action

1) Contexte:

Djibouti a une superficie de 23 000 km² pour une population de 820 000 habitants dont 29,4% habitent en milieu rural et 70,6% vivent en milieu urbain (58,1% dans la capitale). Djibouti est un des pays africains les plus urbanisés.

Ce contexte place le développement de l'assainissement liquide et solide, notamment dans la capitale, comme un levier important pour l'amélioration des conditions de vie des populations, souvent défavorisées, du pays.

Depuis le début des années 2000, Djibouti ville et en particulier la Commune de Balbala ont connu une croissance démographique constante. Les problèmes de gestion de l'assainissement solide et liquide, confrontent les habitants de Balbala à un risque sanitaire et environnemental.

Malgré la croissance économique soutenue (environ 6%) des dernières années, celle-ci ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de vie de la population djiboutienne notamment celle vivant dans les régions de l'intérieur du pays. En effet, le taux de chômage s'est élevé à 48.2% avec une incidence majeure parmi les femmes (67%) et les jeunes (63%), et la pauvreté reste endémique, environ 41% de la population est touchée par la pauvreté extrême au niveau national et 62,5% dans les zones rurales.

Le problème de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique demeurent toujours préoccupant dans le pays. Au niveau national, la proportion des ménages en insécurité alimentaire se situe à 14,5%, dont 2,8% en insécurité alimentaire sévère et 11,7% en insécurité alimentaire modérée; environ 32,1% des ménages sont en insécurité alimentaire limite donc vulnérables, tandis que seulement 53,5% vivent en conditions de sécurité alimentaire. En milieu rural 46,1% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 11% en insécurité alimentaire sévère. En milieu urbain, 7,4% des ménages sont en insécurité alimentaire modérée (6,5%) ou sévère (0,9%).

2) Politique de coopération du pays bénéficiaire Les actions du 11^e FED s'inscrivent dans la continuité de celles du 10^e FED poursuivant les interventions dans les secteurs-clés de l'eau-assainissement et de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. Le choix de concentrer l'appui sur ces deux secteurs permettra de donner une réponse aux défis structurels du pays en assurant une assistance aux populations les plus démunies dans une optique de développement.

3) Cohérence par rapport aux documents de programmation: Les projets spécifiques « Appui à la résilience des populations rurales » et « Assainissement II » s'inscrivent dans le cadre du Programme indicatif national (PIN) du 11^e FED dans les secteurs de concentration eau-assainissement et sécurité alimentaire.

4) Actions retenues :

Résumé projet Assainissement II :

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la population de la ville de Djibouti par une meilleure gestion de l'assainissement liquide et solide.

Les Produits escomptés sont:

P1: Les eaux usées de la commune de Balbala sont traitées grâce aux infrastructures financées par le projet.

P2: La gestion des déchets de la ville de Djibouti est améliorée et l'exploitation du Centre enfouissement technique (CET) de Douda est optimisée grâce au développement des filières de recyclage et le renforcement de ses capacités.

P3: Les agents de l'ONEAD et de l'OVD sont formés pour l'exploitation et la gestion, respectivement, des stations d'épuration et du centre d'enfouissement.

Résumé projet Appui à la résilience des populations rurales :

L'objectif général est d'accroître durablement la résilience des populations rurales, vivant dans les cinq régions de l'intérieur du pays, face aux changements climatiques et à la sécheresse.

Les produits escomptés sont :

P 1 : Les infrastructures hydro-agricoles y compris les petits ouvrages hydrauliques sont opérationnelles et gérées de manière durable par les bénéficiaires.

P 2 : Le potentiel productif agropastoral est développé et la productivité agricole des ménages vulnérables est améliorée dans la zone d'intervention du projet dans une approche chaîne de valeur.

P 3 : Le dispositif de prise en charge et de prévention de la malnutrition chez les femmes, notamment celles enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans est renforcé.

5) Résultats escomptés

Les actions couvertes par le présent programme contribueront à réaliser les objectifs de développement durable : 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), en particulier, 6.2 et 6.3 pour l'assainissement II et 6.4 et 6.5 pour l'appui à la résilience ; 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) notamment 2.2. (Mettre fin à toutes les formes de malnutrition).

6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés:

Les enseignements tirés des différents projets ont démontré :

- l'importance d'impliquer les acteurs d'exploitation des infrastructures et bénéficiaires;
- que l'intégration d'une composante formation dans les projets permet aux futurs exploitants/bénéficiaires d'assurer la pérennité des investissements ;
- l'importance d'un engagement politique et financier de l'État djiboutien pour la viabilité de l'exploitation des ouvrages existants et à venir et la durabilité des activités de projet ;
- que la mise en place d'un mécanisme de coordination des différents acteurs au niveau national, peut favoriser la synergie et la complémentarité des interventions et donc l'utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées.

7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds:

Le Gouvernement de Djibouti a mis sur pied un cadre de dialogue (Décret Présidentiel- novembre 2015) pour faciliter la coordination et l'utilisation efficace de l'aide extérieure contribuant à la mise en œuvre de la politique nationale de développement. Il est prévu que le cadre de dialogue s'articule autour de trois forums décisionnels, dont les groupes sectoriels représentent l'instance technique et opérationnelle. La concertation entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers (PTF) se base sur la "Stratégie de croissance accélérée pour la promotion de l'emploi" (SCAPE 2015-2019), le plan quinquennal d'opérationnalisation de la Vision Djibouti 2035.

3. Communication et visibilité

Pour les actions envisagées, des mesures de communication et de visibilité seront établies au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget du projet.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Dans les composantes conduisant à la réalisation d'ouvrages, la visibilité de l'UE sera clairement établie au travers de logos apposés sur ces ouvrages, avec des panneaux explicatifs. Un plan de communication sera exigé des titulaires des marchés de travaux. Des actions ayant pour but de diffuser à un large public les résultats des travaux effectués (reportages télévisés, communications dans des journaux spécialisés) seront réalisées.

4. Coût et financement

Secteur Eau et assainissement - Programme n°2 d'investissements pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti

Résultats	Contribution de l'UE (montant en EUR)
<i>Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)</i>	6 500 000
<i>Extension du réseau primaire de BALBALA + Réalisation du sous réseau à BALBALA –</i>	
<i>Gestion indirecte avec la République de Djibouti</i>	15 300 000
<i>Construction d'une STEP à BALBALA (30 000 équivalent habitant) + formation des agents de l'ONEAD (Marchés de travaux + services)</i>	
<i>Réalisation des casiers du CET et renforcement des infrastructures du CET + formation des agents de l'OVD (Marchés de travaux + services)</i>	
<i>Mise en place des filières de collecte et recyclages pour le verre, le PET papier/carton et métaux. (Marchés de fournitures + services)</i>	
<i>Sensibilisation (Marché de services)</i>	
<i>Assistance technique pour la supervision des travaux d'assainissement liquide</i>	
<i>Assistance technique pour l'élaboration du plan directeur, pour la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti, la supervision des travaux d'assainissement solide et la mise en place des filières de collecte et recyclage.</i>	
Évaluation – Audit	50 000
Communication et visibilité	150 000
Provisions pour imprévus	1 000 000
Total	23 000 000

Secteur sécurité alimentaire – Projet « Appui à la résilience des populations rurales à Djibouti »

Résultats	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Composante 1 Construction d'infrastructures hydroagricoles et petits ouvrages hydrauliques y compris les travaux à haute intensité de main d'œuvre	14 200 000
Passation de marchés de travaux	12 000 000
Passation marché de services pour l'assistance technique (DAOs de services et de travaux - surveillance des travaux)	1 500 000
Gestion indirecte avec la RDD - Devis programme (Unité coordination)	700 000
Composante 2 (FAO) Développement du potentiel productif agropastoral et amélioration de la productivité agricole des ménages vulnérables selon l'approche chaîne de valeur	6 000 000
Convention de délégation (PAGODA)	
Composante 3 (UNICEF) Renforcement du dispositif de prise en charge et de prévention de la malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans dans les zones rurales et périurbaines vulnérables	6 000 000
Convention de délégation (PAGODA)	
Évaluation	75 000
Audit	75 000
Communication et visibilité	75 000
Provisions pour imprévus	575 000
Totaux	27 000 000

Projet Assainissement II 23 000 000 EUR

Projet Appui à la résilience 27 000 000 EUR

Contribution totale de l'UE au programme 50 000 000 EUR

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme d'action 2017 en faveur de Djibouti pour les thèmes eau et assainissement et sécurité alimentaire.



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action 2017 en faveur de la République de Djibouti à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour le Programme n° 2 d'investissements pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme n° 2 d'investissements pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti. Numéro CRIS: FED/2016/039-972 financé par l'instrument de financement de la coopération au développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République de Djibouti L'action sera menée à l'endroit suivant: la ville de Djibouti en République de Djibouti.			
3. Document de programmation	Programme Indicatif national du 11 ^e FED			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Eau et Assainissement	Aide publique au développement : OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 23 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 23 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet: Gestion indirecte avec la République de Djibouti Gestion indirecte avec l'Agence française du Développement (AFD)			
7. Code(s) CAD	C01 (interventions de type projet) – secteur 430 (autre intervention multi-sectorielle) – sous-secteur 14020 (eau et assainissement)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	x	☐
	Aide à l'environnement	☐	☐	x

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	x	☐
	Développement du commerce	x	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	☐	☐	x
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	☐	☐
	Lutte contre la désertification	x	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	x	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	☐	☐	x
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	NA			
10. Objectifs de développement durable (ODDs)	<u>Principal:</u> Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) : 6.2) assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, 6.3) améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses. <u>Secondaire:</u> Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables			

RÉSUMÉ

Ce projet, dont le fondement est une gestion intégrée des questions liées à l'eau et à l'assainissement, contribuera à l'amélioration de la santé publique, à la protection de l'environnement et à la réduction de la pauvreté.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du "Plan stratégique de l'assainissement" de la ville de Djibouti approuvé par le Gouvernement en 2004. La mise à jour de ce plan est en cours d'élaboration dans le cadre d'un autre projet de l'UE géré par l'Agence française du Développement (AFD). Le projet vise, entre autres, les actions recommandées par l'Évaluation du Programme d'investissement pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti du 9^e FED, réalisée en 2016. Il se base également sur les conclusions d'une étude de préféabilité pour évaluer les différentes options disponibles.

De cette façon, les travaux retenus dans ce projet d'un montant de 23 000 000 EUR concernent notamment:

- la construction d'une station d'épuration de 30 000 Equivalent Habitant pour la Commune de Balbala;
- l'extension du réseau primaire d'assainissement liquide dans la Commune de Balbala.
- la construction d'un nouveau casier pour le centre d'enfouissement technique (CET) financé par l'UE sous le 9^e FED et le développement des filières de recyclages.

Une campagne de sensibilisation et d'éducation accompagnera ces travaux qui visent à améliorer l'accès des ménages de la ville de Djibouti au réseau d'assainissement des déchets liquides et solides. Le projet aura un impact en termes d'emplois, en particulier pour les femmes, avec le développement de la filière recyclage, en ouvrant de nouvelles perspectives économiques avec un potentiel pour le maintien et le développement d'une agriculture urbaine au niveau de l'oued Ambouli, mais également en termes de santé publique et de préservation de l'environnement en empêchant la pollution de la nappe phréatique .

Le projet est en phase avec la stratégie de développement du Gouvernement (Djibouti 2035) et est cohérent avec le Programme Indicatif National (PIN) (2014-2020) ainsi que l'Agenda 2030 (objectifs 6, 6.2 et 6.3).

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national

Selon le rapport des Nations Unies sur le développement humain 2015², Djibouti est classé au 168^e rang (sur 188), avec un indice de 0,470 qui est en dessous de la moyenne du groupe des pays de faible développement humain (0,505) ainsi que ceux de l'Afrique Subsaharienne (0,518).

Le taux d'incidence de la pauvreté extrême était de 25% en 2013 tandis que le taux de pauvreté relative était de 40,9% en 2013 contre 46,7% en 2002. Cette réduction relativement limitée du taux de pauvreté reflète les faibles progrès enregistrés à la fois sur le champ de l'inclusion sociale et de l'atténuation des disparités régionales.

En ce qui concerne les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les résultats de l'enquête de 2012 montrent des résultats très mitigés. Quelques progrès apparaissent pour les objectifs 2 (éducation primaire pour tous), 3 (promotion du genre et égalité des sexes) et 4 (réduction de la mortalité infantile) mais avec un décalage probable de quelques années³.

² Rapport NU sur le développement humain 2015, page 214

³ SCAPE, op. cit, page 26

Djibouti connaît une croissance économique soutenue depuis plusieurs années (6,5% en 2015 et prévision du 7% en 2016)⁴. Cette croissance économique est portée principalement par les afflux importants d'investissements directs étrangers (IDE), principalement des entreprises chinoises et le développement des activités portuaires. Cependant, cette croissance économique soutenue ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de vie de la population Djiboutienne. Le taux de chômage s'est élevé à 42% en 2012 avec une incidence majeure parmi les femmes (66%) et les jeunes (63%). Djibouti a une superficie de 23 000 km² pour une population de 820 000 habitants dont 29,4% habitent en milieu rural et 70,6% vivent en milieu urbain (58,1% dans la capitale)⁵. Djibouti est un des pays africains les plus urbanisés⁶.

Ce contexte place le **développement de l'assainissement liquide et solide**, notamment dans la capitale, comme un levier important pour l'amélioration des conditions de vie des populations, souvent défavorisées, du pays.

Assainissement Liquide

L'assainissement des eaux usées dans la ville de Djibouti (Capitale) est majoritairement individuel (par fosses septiques ou latrines). Environ 25% des ménages sont raccordés au réseau collectif.

Historiquement et culturellement les djiboutiens ont en général conscience qu'il est de leur responsabilité d'acquérir, d'opérer et d'entretenir un ouvrage d'assainissement individuel. Certains ménages mentionnent un prix plancher autour de 500€, et pouvant se porter à deux, trois ou même cinq fois plus⁷, pour la construction des ouvrages d'assainissement individuel. Ces derniers offrent alors un niveau de service relativement élevé.

Concernant **l'assainissement liquide collectif**, la réalisation d'une station d'épuration, aujourd'hui opérationnelle, financée au titre du 9^e FED a permis de traiter les eaux usées récoltées par le réseau collectif qui étaient jusqu'alors rejetées en mer sans aucun traitement, à travers notamment les canaux d'eaux pluviales.

Cet investissement était nécessaire, compte tenu de l'absence totale de traitement des eaux noires dans la ville de Djibouti. Cette action a permis de préserver la nappe souterraine, source principale de l'alimentation en eau potable de la ville de Djibouti, ainsi que la santé des habitants et l'environnement marin proche de la ville. En effet Djibouti est l'un des 30 pays les plus arides au monde et sa capitale, dont les ressources en eau sont exclusivement souterraines, est confrontée à une crise hydrique sans précédent.

Cependant, la ville de Djibouti est sujette à une forte extension⁸ urbaine à l'ouest de l'oued AMBOULI avec le développement de la Commune de Balbala d'une population estimée à 275 000 habitants⁹.

⁴ Rapport FMI (art IV). Décembre, 2015

⁵ Profil de la pauvreté en République de Djibouti. DISED, 2012.

⁶ http://www.afd.fr/webdav/site/afd/users/stouft/public/Djibouti_2014_Urbain_DéchetsBalbala.pdf

⁷ Plan stratégique d'assainissement individuel - décembre 2012- page 15

⁸ Etude de préféabilité assainissement, Cabinet MERLIN, 2016- Hypothèse de croissance *Taux de croissance démographique de la capitale de 3.75%*, page 9

⁹ Op.cit., Cabinet MERLIN, 2016, page 3

Depuis 15 ans, la Commune de Balbala fait l'objet d'une amélioration de l'habitat avec une transformation des quartiers en habitat de type « spontané » (bidonville) en habitat structuré (cités). Ces nouvelles cités sont construites avec un système de collecte des eaux usées non raccordé aux réseaux d'assainissement de la ville et **posent de ce fait des problèmes de santé publique avec le déversement et le stockage d'eaux usées non traitées au sein des quartiers.**

De plus l'objectif affiché¹⁰ à terme par l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) est qu'une grande majorité des quartiers de certaines zones de la ville (Djibouti Nord/SUD, Balbala EST/OUEST et Doraleh) aient accès à l'assainissement collectif. Cette volonté est traduite à travers le projet d'assainissement liquide du 10^e FED financé par l'UE et en cours de mise en œuvre par l'AFD, qui permettra d'étendre le réseau principal d'assainissement liquide vers la commune de Balbala.

En conclusion, l'augmentation progressive des zones raccordées au service d'assainissement collectif, ainsi que la croissance naturelle de la population conduisent à envisager, dès à présent, l'extension et le développement des infrastructures et structures de traitement.

Assainissement Solide

La gestion des déchets solides demeure un des principaux défis pour l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain. La création en 2007 de l'Office de la Voirie de Djibouti a permis de mieux appréhender les difficultés liées à ce secteur. Depuis, une forte coordination entre bailleurs (UE, Agence Française de Développement, Japan International Cooperation Agency) a contribué à des progrès importants pour la collecte et le stockage des déchets. En particulier la réalisation d'un centre d'enfouissement technique (CET) financé par l'UE a permis de disposer du premier stockage de déchets contrôlé pour la capitale. Parmi les effets positifs constatés, une nette diminution du nombre de dépôts sauvages en ville.¹¹

Néanmoins, avec l'accroissement rapide de la ville ces dernières années, la durée de vie de ce nouveau centre d'enfouissement sera réduite à 5 ans. En effet en mars 2016, soit après 2 années et demi de mise en service (septembre 2013), le CET était déjà rempli à 55% de sa capacité totale¹².

De plus, malgré l'acquisition de nouveaux équipements par l'office de la voirie (OVD) (bennes à ordures), la propreté des points de regroupements n'est pas souvent garantie à 100%. En effet, par manque de sensibilisation et ignorant les risques sanitaires encourus, la population continue d'entreposer les déchets à même le sol avec parfois les bennes vides.

Le recyclage et le traitement des déchets spéciaux (hospitaliers, industriels, encombrants etc.) sont quasiment inexistants ou rudimentaires. Par ailleurs le centre d'enfouissement technique est rempli principalement avec des déchets plastiques. Développer le tri et le recyclage des déchets plastiques valorisables permettrait d'en augmenter la durée de vie.

¹⁰ Op.cit., Cabinet MERLIN, 2016, page 10, *Taux de raccordement*

¹¹ Rapport d'Évaluation du Programme d'investissement pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti, 9^e FED. 2016, page 6

¹² Op. cit. Rapport d'Évaluation (...), page 25

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La stratégie à long terme Vision Djibouti 2035 (VD2035) constitue le cadre de référence pour la définition de la politique, des stratégies et des programmes d'action du gouvernement en matière de développement économique et social, de lutte contre la pauvreté et de coopération avec les partenaires techniques et financiers¹³.

La VD2035 est alignée sur les Objectifs millénaires pour le développement (OMDs) et est cohérente avec les priorités du «Programme pour le changement» de l'UE, le partenariat stratégique UE-Afrique et l'Agenda des objectifs de développement durable (2030).

Dans le programme Indicatif national du 11^e FED, l'UE et la république de Djibouti ont fait le choix de concentrer les appuis sur les secteurs eau-assainissement et résilience-sécurité alimentaire. La stratégie de l'UE est axée sur les objectifs de développement durable inclusif et de réduction de la pauvreté par la mise à disposition de ressources à moindre coût dans le respect des droits fondamentaux, de la bonne gouvernance et de résilience aux désastres climatiques ou autres.

L'UE a notamment alloué, dans le cadre du 11^e FED, environ la moitié de son budget aux secteurs de l'eau et de l'assainissement urbain. Un des objectifs de la stratégie de coopération de l'UE depuis plusieurs années est de contribuer largement au développement de **l'assainissement liquide** de la ville de Djibouti, à travers l'installation d'un réseau d'assainissement collectif dans plusieurs quartiers de Djibouti ville afin d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées.

En particulier, l'UE a financé, via le 9^e FED (13 000 000 EUR), la construction de la station d'épuration (STEP de Douda) de la ville de Djibouti, deux stations de pompage et 8 km de collecteurs primaires ainsi que l'exploitation de la nouvelle station d'épuration pendant 2 ans. Le projet a permis de doter l'État djiboutien d'infrastructures cruciales pour le service public de l'assainissement liquide¹⁴. La STEP de Douda présente une capacité de 3 700m³/jour. Elle fonctionnait, en mars 2016, à 65¹⁵ % de sa capacité compte tenu des réseaux de collecte existants et fonctionnels.

L'UE finance également à travers le 10^e FED le projet d'assainissement liquide de Balbala qui contribue directement à l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) 7c : *Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base.*

Pour le traitement des déchets solides de la ville de Djibouti, l'effort du Gouvernement de Djibouti, à travers l'office de la voirie de Djibouti (OVD) (établissement public créé en 2007), a permis avec l'action coordonnée des bailleurs (UE, AFD, JICA), d'atteindre un taux de collecte des déchets solides, supérieur à 90%¹⁶ dans Djibouti ville et 50% dans la commune de Balbala. Cette amélioration du taux de collecte a été stimulée par la construction d'un

¹³ La Vision Djibouti 2035 est un nouveau document élaboré en 2013 qui succède à l'Initiative nationale de développement social. La Vision Djibouti 2035 sera périodiquement affinée au travers de documents de stratégies et de plans d'actions opérationnels, cadres conceptuels de politiques nationales, sectorielles et régionales de développement, notamment la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) approuvé par le Gouvernement en 2015

¹⁴ Op. cit. Rapport d'Évaluation (...), page 8

¹⁵ Op. cit. Rapport d'Évaluation (...), page 6

¹⁶ http://www.afd.fr/webdav/site/afd/users/stouft/public/Djibouti_2014_Urbain_DéchetsBalbala.pdf

Centre d'enfouissement technique (CET) financé par l'UE dans le cadre du 9^e FED et mis en service en mars 2014.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les Bénéficiaires :

Assainissement liquide :

Les bénéficiaires directs seront les populations cibles pouvant bénéficier de l'évacuation et du traitement de leurs eaux usées.

Les bénéficiaires indirects seront les populations défavorisées situées souvent en contre bas des quartiers résidentiels et qui subissent le déversement des eaux usées et des déchets solides dans leur environnement immédiat (ravines naturelles, canaux d'eaux pluviales..).

Les producteurs qui utiliseront les eaux usées traitées pour des activités agricoles et ceux impliqués dans le développement des filières de recyclages constituent également des bénéficiaires directs du projet.

.

Assainissement solide :

Les bénéficiaires directs sont les populations de Djibouti ville et de la commune de Balbala.

Office nationale de l'eau de l'assainissement de Djibouti (ONEAD):

L'ONEAD est un établissement administratif public doté d'une autonomie financière qui assure la gestion technique et commerciale des ressources d'eau potable et de l'assainissement liquide à Djibouti. L'ONEAD est une entreprise publique sous tutelle du Ministère sectoriel de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAPE-RH). L'ONEAD a pour prérogatives d'étendre et opérer le service collectif d'assainissement sur tout le territoire de Djibouti

L'ONEAD est confrontée à des structures lourdes de gestion ainsi qu'à des problèmes de facturation et de recouvrement. La situation financière d'ONEAD reste précaire, même si les paramètres de gestion se sont améliorés grâce aux efforts du personnel et à l'augmentation tarifaire intervenue en 2015.

Cependant, dans le cadre du projet PEPER (réalisation d'une usine de dessalement) financé par l'UE, une assistance technique est en cours de mise en place (janvier 2017) afin de réaliser un état des lieux technico-financier et organisationnel de l'ONEAD et d'accompagner les mesures qui permettront à l'ONEAD d'atteindre la viabilité financière. Les charges-revenus / investissements-rentabilité constitués par l'assainissement dans l'équilibre économique de l'ONEAD seront analysés.

Par ailleurs, pour faire face à l'accumulation des dettes croisées entre l'Etat et l'ONEAD, un plan d'apurement a été signé, en décembre 2011, sous la pression du Fonds Monétaire International (FMI). Cela s'est traduit par l'acquittement de l'Etat d'une partie de ses dettes à l'ONEAD.

L'Office de la voirie de Djibouti (OVD):

L'Office de la voirie de Djibouti (OVD) est un établissement public créé en 2007 qui assume la responsabilité de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets solides. Rattaché à la mairie de Djibouti, il bénéficie du soutien des autorités publiques. Malgré de nets progrès de gestion ces dernières années, il garde une marge de progression importante. L'OVD applique une tarification mensuelle arrêtée par décret présidentiel qui dépend de la zone urbaine, et/ou des abonnés domestiques et privés. Malgré cela, l'OVD rencontre des difficultés de recouvrement des ménages. Pour combler ce manque, le budget de l'OVD est en partie subventionné par l'état.

La communauté des bailleurs qui déploie d'importants efforts dans le domaine de l'assainissement et l'eau, notamment l'AFD qui entreprend des activités complémentaires aux actions de ce projet.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Depuis le début des années 2000, Djibouti ville et en particulier la Commune de Balbala ont connu une croissance démographique constante. Les problèmes de gestion de l'assainissement solide et liquide, confrontent les habitants de Balbala à un risque sanitaire et environnemental.

Cette situation est due :

- **D'une part**, au fait que les lotissements équipés de systèmes collectifs **d'assainissement liquide** non connectés au réseau primaire, rejettent leurs eaux usées dans les ravines naturelles et dans des fosses à ciel ouvert, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Ceci entraîne désordres, nuisances, maladies et un surcoût important d'exploitation de camions vidangeurs. Cette situation risque de s'aggraver dans les années à venir par le développement de nouveaux lotissements à Balbala.
- **D'autre part**, à la présence de décharges sauvages de **déchets solides** dans la Commune de Balbala (sites de dépôts informels) qui aggravent les conditions d'insalubrité pour les ménages riverains. En effet, le taux de collecte n'atteint pas 50% contrairement au taux de collecte à Djibouti-ville (dans la partie Est de la ville) qui est évalué à > 90%¹⁷.

¹⁷ Op.cit. Rapport d'Évaluation (...), page 47

Assainissement liquide :

Afin de répondre à cette situation d'urgence, il était prévu, dans le cadre du projet d'assainissement liquide du 10^e FED (mis en œuvre par l'AFD), d'étendre le réseau d'assainissement collectif de Djibouti aux quartiers Ouest de la ville, notamment les lotissements Cheick Osman, Cité Luxembourg et cité Hodan de la Commune de Balbala. Cela afin que toutes les eaux usées soient traitées par la Station d'épuration de Douda (STEP) financé par le 9^e FED.

Or, l'enveloppe budgétaire du projet du 10^e FED n'étant pas suffisante, un financement supplémentaire est nécessaire pour **l'extension du collecteur primaire aux quartiers Hodan et Barwaqo II (à l'Ouest de l'Oued d'Ambouli)** permettant ainsi le raccordement de tous les quartiers résidentiels de Balbala, accompagnés d'un sous-système d'assainissement collectif.

Par ailleurs, pour identifier les besoins de la ville de Djibouti en infrastructures de traitement, une étude de préféabilité a été réalisée en 2016 par le cabinet Merlin. Cette dernière a été effectuée avec la collaboration de l'expert en charge du plan directeur d'assainissement liquide la ville de Djibouti en cours d'élaboration par l'AFD¹⁸.

Actuellement, la station d'épuration de Douda (financé par le 9^e FED) permet de traiter les eaux usées de 30.000 EH (Equivalent Habitant) provenant des quartiers raccordés du centre-ville.

Les conclusions de l'étude annonce qu'à partir de 2018 et au vu des taux de raccordement moyen, un développement des infrastructures de traitement des eaux usées est nécessaire. Ci-dessous le tableau des besoins en traitement à différents horizons.¹⁹

	2020		2025		2030	
	Taux moyen de raccordement	E.H.	Taux moyen de raccordement	E.H.	Taux moyen de raccordement	E.H.
DJIBOUTI NORD	24%	24 081	31%	34 216	60%	74 151
DJIBOUTI SUD	26%	22 595	52%	49 992	55%	60 406
BALBALA EST	14%	21 113	31%	49 689	40%	68 771
BALBALA OUEST	0%	0	20%	5 420	35%	11 862
DORALE	20%	11 280	35%	23 918	50%	42 735
TOTAL		79 069		163 234		257 925

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES BESOINS AUX DIFFÉRENTS HORIZONS

Après avoir étudié plusieurs scénarios, l'étude de préféabilité propose pour répondre aux besoins de traitement de la ville de Djibouti, une extension de la STEP de Douda et la construction d'une station d'épuration à Balbala qui traitera les eaux usées en provenance des différents quartiers de la Commune de Balbala. En effet le transport des effluents de Balbala à la STEP de Douda engendrerait des coûts de fonctionnement qui ne sont pas négligeables. Le transport des effluents de Balbala vers la STEP de Douda se ferait en grande partie par

¹⁸ Projet Assainissement 10^{ième} FED, convention de délégation AFD

¹⁹ Idem

refoulement (à travers des stations de pompages), contre un transfert gravitaire si la station est implantée à Balbala (à l'Ouest de l'Oued d'Ambouli).

Compte tenu de l'urgence de la situation à Balbala et du fait que la STEP de Doua (capacité de 40 000 Equivalent habitant) permet de traiter la grande majorité des effluents des quartiers Est de la ville de Djibouti à l'horizon 2020, l'appui consistera, en priorité, en:

- La réalisation d'une station d'épuration à Balbala (STEP de Balbala) située à proximité de l'Oued d'Ambouli²⁰.
- L'extension du collecteur primaire à l'Ouest du poste de refoulement de Cheik Osman (voir Carte ci-dessous).

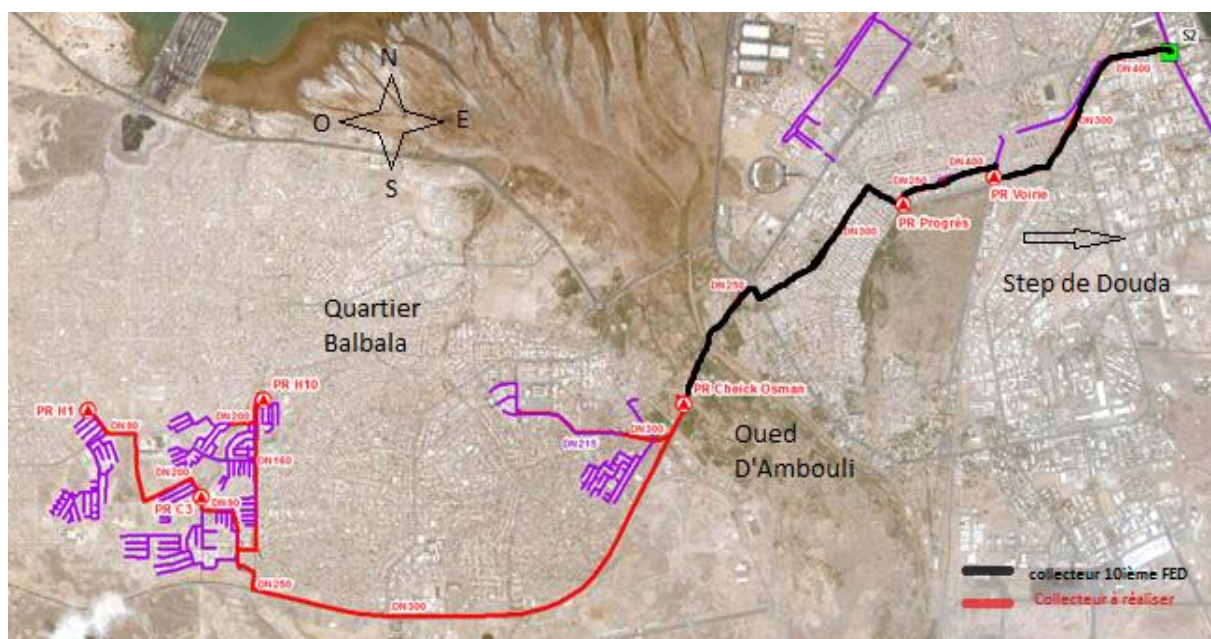


Figure 1: Etude de faisabilité projet Assainissement 10^e FED-Extension du collecteur primaire d'assainissement- Djibouti (Capitale)

Ces actions permettront immédiatement de collecter et traiter **70m³/h²¹** d'eaux usées rejetées actuellement par la Commune de Balbala.

Néanmoins après 2020, la station d'épuration de Doua ne sera plus capable de traiter l'ensemble des effluents de la ville de Djibouti. Une extension de la station est donc à envisager si le financement est disponible.

Assainissement solide:

Le projet de l'AFD " *Programme de gestion, de valorisation et de traitement des déchets solides dans les quartiers de Balbala*", en cours de mise en œuvre, permettra l'amélioration du service de collecte, de la commune de Balbala et par conséquent à terme éliminer les dépôts sauvages, sources de nuisances pour les habitants.

²⁰ Préconisation du site par l'Etude de préfaissabilité assainissement, Cabinet MERLIN, 2016, page 29

²¹ Etude A de Faisabilité projet Assainissement liquide de Balbala 10^e FED, nov 2014- figure 73 : calcul des débits de pointe à transférer par échéance et par quartier, page 98

Néanmoins, l'évaluation *du programme d'investissement pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti du 9^e*, réalisée en mai 2016, recommande des actions rapides afin d'augmenter les capacités de traitement de la ville de Djibouti. En effet, le Centre d'Enfouissement Technique (CET) construit à travers le 9^e FED, mis en service en 2013, sera saturé vers 2018²². L'augmentation des capacités du CET est par conséquent primordiale pour maintenir la durabilité dans la politique de la gestion des déchets solides.

L'augmentation du taux de collecte de Balbala risque également de réduire la durée de vie du CET et ainsi enrayer l'amélioration engagée dans la gestion des déchets solides.

De plus, afin d'optimiser la durée de vie du CET, l'évaluation réalisée en 2016 recommande d'étudier et d'appuyer la mise en place des filières de recyclages²³.

L'appui consistera donc :

- Au renforcement du centre d'enfouissement technique (CET) par la création d'un nouveau casier et la réalisation de structures adaptées au traitement des déchets spéciaux au niveau du CET de Doua.
- Au développement et à la professionnalisation des filières de recyclage dans le cadre de la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti.
- A la sensibilisation de la population pour assurer la propreté des points de regroupements des déchets.

Dans ce contexte, les impacts directs positifs majeurs de ce projet seraient les suivants :

- **aspects sanitaires** : limitation des facteurs de contamination et de développement des maladies hydriques; limitation de la pollution de l'air générée par les incinérations sauvages des déchets.
- **ressources en eau** : limitation des infiltrations d'effluents non traités dans les sols et des risques de contamination de la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable.
- **emploi**: création d'emplois peu qualifiés, aussi bien pour les hommes que les femmes, dans la filière recyclage à mettre en place.

Les impacts indirects du projet sont:

- **milieu marin**: Diminution de la pollution des milieux littoraux et marins.
- **activités agricoles**: Les eaux traitées par la nouvelle STEP de Balbala pourront être valorisées pour les activités agricoles sujettes aux stress hydrique. Les agriculteurs installés sur l'Oued d'Ambouli en seront les principaux bénéficiaires.

²² Op. cit. Rapport d'Évaluation (...), page 8

²³ Cette recommandation est préconisée également dans l "*document de base pour le développement des filières de recyclage*" réalisé par le cabinet TYPASA en novembre 2014.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation du projet
La situation financière de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) est précaire. Elle pose un risque important pour la maintenance des infrastructures créées par le projet une fois qu'elles seront à la charge de l'ONEAD.	E	Projet AT pour la réforme de l'ONEAD financé sous le 10 ^e FED dans le but de rationaliser davantage les coûts de fonctionnement de l'ONEAD. (Début de mise en œuvre janvier 2017)
L'Office de la voirie (OVD) est une structure récente avec de faibles ressources financières et matérielles.	M	AT pour la mise en place de la filière de recyclage des déchets plastiques, papiers et métaux dans le projet.
Durabilité des infrastructures.	E	Les composantes infrastructures du projet seront accompagnées d'un volet formation opérationnelle. Les technologies permettant un coût d'exploitation optimal seront favorisées à travers des marchés " Design and Build "
La présence d'effluents à traiter à la mise en service de la STEP de Balbala	F	Les quartiers de Balbala équipés de système d'assainissement collectif produisent actuellement 70m ³ /h d'eaux usées.
Hypothèses		
L'adhésion des autorités publiques aux activités et objectifs du projet en particulier à son intention de développer l'assainissement collectif dans la ville de Djibouti et Balbala, développer la collecte des déchets solide dans la commune de Balbala et développer pour l'ensemble des communes la mise en place de filières de recyclages (papier, métaux, plastiques)..		
Les autorités en charge de la coordination de l'aide s'assurent que le projet soit mis en œuvre en synergie avec les activités des autres bailleurs dédiées à l'amélioration des conditions de vie des populations via une gestion intégrée de l'eau, notamment le projet l'AFD qui vise l'amélioration de la collecte des déchets solide à Balbala.		
Le gouvernement s'engage à mobiliser les ressources humaines et financières afin de garantir la durabilité des infrastructures financées par le projet.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Ce projet d'assainissement liquide et solide s'inscrit dans le prolongement d'une série d'interventions de l'UE dans les secteurs du développement urbain et de l'assainissement.

Les enseignements tirés des différents projets ont démontré :

- l'importance d'impliquer les acteurs d'exploitation (l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) et l'office de la voirie (OVD) qui ont activement joué leur rôle dans les projets antérieurs ;
- que l'intégration d'une composante formation dans le projet permet aux futurs exploitants d'assurer la pérennité des investissements.²⁴
- l'importance d'un engagement politique et financier de l'État djiboutien pour la viabilité de l'exploitation des ouvrages existants et à venir. Le volet Soutien aux Réformes du projet PEPER (10^e FED), a pour objectif général d'établir un état des lieux technico-financier et organisationnel de l'ONEAD et d'accompagner les mesures qui auront été entérinées par le Gouvernement, pour permettre à l'ONEAD d'atteindre la viabilité financière ;
- que la mise en place d'un mécanisme de coordination des différents acteurs au niveau national, peut favoriser la synergie et la complémentarité des activités des intervenants et donc l'utilisation efficace et efficiente des ressources²⁵.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le présent projet a pris en compte les projets similaires en cours d'exécution ou en planification afin d'optimiser la complémentarité et la synergie entre les actions. Il s'agit entre autres de :

UE: Initiative OMD 10^e FED - Assainissement liquide Balbala (Réalisation d'un collecteur primaire + le plan directeur de l'assainissement de Djibouti) – 5,5 M EUR

AFD : Initiative OMD – L'AFD, finance la partie assainissement solide – budget 6 M EUR

UE: Assistance technique assainissement auprès de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) financé sous la Facilité de coopération technique (FCT) IV – Budget 120 000 EUR

UE : Projet PEPER 10^e FED, Production d'eau potable par dessalement de l'eau de mer – 63 000 000 EUR.

Conseil de coopération du Golfe : Projet alimentation eau potable de la ville de Djibouti (composante eau et assainissement) - don de 20 500 000 USD.

FADES : Projet de réhabilitation et d'extension du système d'alimentation en eau potable de la ville de Djibouti (20 000 000 USD).

²⁴ Op. cit. rapport d'évaluation (...), page 18

²⁵ Op. cit. rapport d'évaluation (...), page 52

Malgré l'absence d'un cadre formel de concertation des partenaires au développement, le domaine de l'assainissement a bénéficié d'une interaction et d'une coordination entre les différents acteurs lors de la définition des projets en cours ou prévus.

3.3 Questions transversales

1. Hygiène et santé des populations vulnérables: l'amélioration des questions d'assainissement permettra de réduire fortement les maladies d'origines hydriques conséquences des eaux usées non traitées qui s'écoulent dans les quartiers et d'améliorer les conditions sanitaires et le cadre de vie des populations.
2. Durabilité environnementale: le projet aura pour effet de réduire les infiltrations souterraines de lixiviats liquides provenant de la percolation de l'eau à travers les dépôts de déchets en décomposition, à la suite d'épisodes de pluie et de limiter la dispersion des eaux usées et les risques d'infiltration au niveau des fosses septiques. Il permettra donc une meilleure protection de la nappe phréatique alimentant la ville de Djibouti en eau potable, dont la zone de recharge couvre les flancs est et sud de la colline de Balbala (dont le bas du bassin versant est occupé par les forages de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) et le lit de l'oued d'Ambouli.
3. Changement climatique: en ligne avec les objectifs du Programme Indicatif National (PIN) et les bonnes pratiques, les nouvelles infrastructures seront résilientes aux aléas climatiques.
4. Développement économique: La possible réutilisation des eaux traitées permettra de développer des zones d'agriculture et d'aménager un site de biodiversité et d'écotourisme. Le développement de la filière recyclage permettra de générer de nouveaux emplois.
5. Genre Le projet apportera un soutien au rôle de la femme, notamment dans la composante "développement et la professionnalisation des filières de recyclage" dans le cadre de la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti, où les femmes, autant que les hommes, seront formées aux métiers de la valorisation des déchets.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

- **General**: Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la population de la ville de Djibouti
- **Spécifique**: La gestion de l'assainissement de la ville de Djibouti et plus particulièrement celle de la Commune de Balbala est améliorée.

Produits escomptés

P1: Les eaux usées de la commune de Balbala sont traitées grâce aux infrastructures financées par le projet.

P2: La gestion des déchets de la ville de Djibouti est améliorée et l'exploitation du Centre Enfouissement Technique (CET) de Doua est optimisée grâce au développement des filières de recyclage et le renforcement de ses capacités.

P3: Les agents de *l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti* (ONEAD) et de l'Office de la voirie de Djibouti (OVD) sont formés pour l'exploitation et la gestion, respectivement, des stations d'épuration et du centre d'enfouissement.

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD: 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) et, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs: 6.2) assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, et 6.3) améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses.

Cela n'implique pas d'engagement de la part de Djibouti qui bénéficie de ce programme.

4.2 Principales activités

4.2.1 *Construction d'une station d'épuration à Balbala de 30 000 équivalent habitant*

4.2.2 *Extension du collecteur primaire à l'Est du poste de refoulement de Cheik Osman, raccordement du collecteur à la STEP de Balbala, réalisation des postes de pompage et réalisation de réseaux complémentaires.*

4.2.3 *Amélioration de la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti*

- Extension de la capacité du CET avec la construction d'un nouveau casier et des infrastructures dédiés au traitement des déchets spéciaux.
- Diagnostic des filières de recyclage à Djibouti et élaboration d'un cadre législatif et économique pour appuyer le développement des filières de recyclage
- Renforcement des infrastructures du CET pour accompagner le développement des filières de recyclage (entrepôts, presse-déchets, extension de la dalle de tri)
- Renforcement institutionnel et opérationnel de l'OVD.
- Elaboration du plan directeur de la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti qui inclura un plan de maintenance des équipements.
- Une campagne de sensibilisation et d'éducation.

4.2.4 *Formation des futurs exploitants de l' l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) et de l'OVD.*

- Formation à l'exploitation des stations d'épuration et du réseau d'assainissement liquide
- Formation à l'exploitation du CET
- Formation à la gestion des filières de recyclage.

4.3 Logique d'intervention

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de la ville de Djibouti à travers une meilleure gestion de l'assainissement solide et liquide de la Ville.

Concernant le volet assainissement liquide, l'action prévoit d'améliorer sensiblement les conditions sanitaires des habitants de la Commune de Balbala, par la collecte et le traitement des eaux noires aujourd'hui déversées et stockées dans l'environnement immédiat des

riverains. Dans la mesure du possible, le curage des canaux d'eaux pluviales se fera au travers de travaux de haute intensité en main d'œuvre. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des infrastructures d'assainissement qui seront sous la gestion de l'ONEAD.

Les risques liés aux capacités techniques et financières de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) seront atténués par les réformes envisagées par le gouvernement en termes de bonne gestion et de bonne gouvernance notamment à travers le projet "*soutien aux réformes*" du projet PEPER financé par le 10^e FED.

De plus, compte tenu du contexte économique, des capacités de traitement à développer et du foncier disponible, le choix d'un marché qui prévoit la conception et la construction pour la STEP de Balbala est préconisé afin d'élargir l'éventail des technologies étudiées. En effet, la solution technique choisie devrait permettre de traiter les effluents sans imposer trop d'exigences supplémentaires (en compétences, en énergie, en exploitation).

Par ailleurs les eaux traitées de la future STEP de Balbala, pourront être valorisées pour les activités agricoles sujettes aux stress hydrique. Les agriculteurs installés sur l'Oued d'Ambouli en seront les principaux bénéficiaires.

L'amélioration continue de la gestion de **l'assainissement solide**, grâce notamment au centre d'enfouissement technique (CET), mis en service en 2013, a permis de fermer plusieurs décharges sauvages dans la ville de Djibouti. En effet la quasi-totalité des déchets solides de la ville de Djibouti est traitée au CET. Le développement des activités de l'OVD a permis le développement d'un emploi à haute intensité de main d'œuvre pour le nettoyage des rues, la collecte des déchets. Le projet permettra encore de renforcer ces emplois à travers la filière recyclage qui nécessite aussi beaucoup de main d'œuvre pour le tri des déchets.

Le projet assainissement solide de l'AFD²⁶, en cours de mise en œuvre, va améliorer la collecte des déchets dans la Commune de Balbala, éliminant ainsi les décharges sauvages.

Afin de maintenir cette dynamique, le projet a pour objectif l'extension du CET à travers la réalisation d'un nouveau casier.

De plus, les compétences et les obligations de l'OVD en matière de gestion des déchets étant élargies, le projet apportera un appui afin de développer les filières de recyclages pour réduire, entre autres, la quantité de déchets valorisables enfouis. Les infrastructures du CET seront alors renforcées pour accompagner le développement des filières de recyclage (entrepôts, presse-déchets, extension de la dalle de tri).

Le projet prévoit également de faire un diagnostic du parc de matériels roulants et d'élaborer par la suite un plan de maintenance des équipements de l'OVD. Cette action s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des actions déjà mises en œuvre par d'autres bailleurs (don des camions de collecte par la JICA, réhabilitation du parc de matériels roulants par l'AFD actuellement en cours)

Enfin, un plan directeur sera réalisé afin munir l'OVD d'un plan stratégique adapté au contexte et contraintes du pays.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

²⁶ " Programme de gestion, de valorisation et de traitement des déchets solides dans le quartier de Balbala"

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NA

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec **l'Agence Française de Développement (AFD)** conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique ***l'extension du collecteur primaire à l'Est du poste de refoulement de Cheik Osman, le raccordement du collecteur à la STEP de Balbala, la réalisation des postes de pompage et la réalisation de réseaux complémentaires (R1-Activité 4.2.1).*** Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'AFD a déjà entrepris les études et possède l'assistance technique pour la mise en œuvre de cette composante. En effet, le projet d'assainissement liquide de Balbala du 10^e FED géré par l'AFD, prévoyait initialement de réaliser un collecteur permettant de raccorder la totalité des quartiers résidentiels de Balbala. L'enveloppe budgétaire du projet du 10^e n'étant pas suffisante, la présente action va financer les travaux pour la construction de la partie restante du collecteur. L'AFD sera en mesure de fournir une structure de gestion efficiente pour atteindre les objectifs qui lui seront fixés à travers la convention de délégation

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes:

L'AFD s'appuiera sur les procédures internationales de passation des marchés et de suivi des travaux; donnera son avis de non-objection aux différentes étapes de la gestion du projet. Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standards établis et publiés par l'AFD.

Un paiement direct des prestations et travaux sera privilégié, sur la base d'une demande de la Maîtrise d'Œuvre désignée et contresignée par la Maîtrise d'ouvrage.

5.4.2 Gestion indirecte avec la République de Djibouti

Une partie de la présente action ayant pour objectif d'améliorer « **la gestion de l'assainissement de la ville de Djibouti et plus particulièrement celle de la Commune de Balbala** » (R1,R2 et R3) peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République de Djibouti conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom)

n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

La République de Djibouti agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Composantes	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
5.4.1. – Gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD)	6 500 000	0
<i>Extension du réseau primaire de BALBALA + Réalisation du sous réseau à BALBALA –</i>		
5.4.2 – Gestion indirecte avec la République de Djibouti	15 300 000	0
<i>Construction d'une STEP à BALBALA (30 000EH) + formation des agents de l'ONEAD (Marchés de travaux + services)</i>		
<i>Réalisation des casiers du CET et renforcement des infrastructures du CET + formation des agents de l'Office de la Voirie (OVD) (Marchés de travaux + services)</i>		
<i>Mise en place des filières de collecte et recyclages pour le verre, le PET papier/carton et métaux. (Marchés de fournitures + services)</i>		
<i>Sensibilisation (Marché de services)</i>		
<i>Assistance technique pour la supervision des travaux d'assainissement liquide</i>		
<i>Assistance technique pour l'élaboration du plan directeur, pour la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti, la supervision des travaux d'assainissement solide et la mise en place des filières de collecte et recyclage.</i>		
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	50 000	S.O.
5.11 – Communication et visibilité	150 000	S.O.
Provisions pour imprévus	1 000 000	S.O.
Totaux	23 000 000	

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Ordonnateur national du FED.

Les Directions techniques de l'Office national de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) et de l'Office de la voirie (OVD) assureront la maîtrise d'œuvre liée respectivement aux activités 4.2.1 et 4.2.3

Un appui à la surveillance et contrôle de qualité des travaux sera fourni à la maîtrise d'œuvre à travers un appel d'offres de services conformément aux procédures du 11^e FED (contrat de services après appel d'offre restreint international).

La cellule de gestion des projets FED assurera la préparation des dossiers d'appels d'offre et des contrats ainsi que leur mise en œuvre.

L'AFD sera en mesure de fournir une structure de gestion efficiente, afin de mettre en œuvre l'activité 4.2.2. L'AFD signera une convention de délégation pour la mise en œuvre de cette activité.

Le suivi du projet sera assuré à travers le Comité de pilotage qui regroupe les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet à savoir la cellule FED et les points focaux des directions techniques concernées.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Lors des études techniques préalables du projet, des enquêtes seront réalisées afin d'établir des références pour certains indicateurs du cadre logique.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Les rapports de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale permettront de mesurer les résultats atteints par rapport aux cibles du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes. L'évaluation à mi-parcours veillera également à mesurer les écarts dans la mobilisation des ressources de l'État et les besoins respectifs de l'Office nationale de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) et de l'office de la voirie (OVD)

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre à la mi-parcours et à la fin du projet.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à la fin du projet.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Dans les composantes conduisant à la réalisation d'ouvrages, la visibilité de l'UE sera clairement établie au travers de logos apposés sur ces ouvrages, avec des panneaux explicatifs. Un plan de communication sera exigé des titulaires des marchés de travaux.

Des actions ayant pour but de diffuser à un large public les résultats des travaux effectués (reportages télévisés, communications dans des journaux spécialisés) seront réalisées à travers la composante

La mise en œuvre de cette composante se fera via un marché de service.

6 CONDITIONS PREALABLES

Sans objet

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la population de la ville de Djibouti	1) Incidence de la pauvreté relative et extrême à Djibouti-ville (** indicateur 1 niveau 1 du Cadre de résultats de l'UE) 2) Nombre de personnes infectés par des maladies telles que malaria, troubles gastro-intestinales, diarrhées, cholera, dengue. 3) Taux de satisfaction des habitants du quartier vis-à-vis de l'assainissement du quartier de Balbala	1) 23 % de la population vit dans une pauvreté extrême (2016) 2) Données L'Organisation mondiale de la santé (OMS) 2013 ²⁷ 3) Taux de satisfaction de la population en 2017	1) Moins de 23% de la population vit dans une pauvreté extrême en 2025 2) Valeurs inférieures aux données OMS 2013 en 2025 3) Taux de Satisfaction de la population en 2020	1) Site de la Banque Mondiale. 2) Rapport de l'OMS sur le site officiel? 3) Enquête ex ante réalisée lors des études d'impact environnementale du projet + Mission d'évaluation finale du projet	

²⁷ Profil sanitaire de Djibouti- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) - <http://who.int/countries/dji/fr/>

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	1/La gestion de l'assainissement de la ville de Djibouti et plus particulièrement celle de la Commune de Balbala est améliorée.	1.1) La proportion de la population de Balbala ayant leurs eaux usées collectées et traitées. 1.2) Le taux de collecte des déchets solides à Balbala 1.3) Quantité en tonnes de déchets enfouis au CET 1.4) Durée de vie du CET.	1.1) 0% (2016) 1.2) 55% (2016) 1.3) 53 000 tonnes en 2016 1.4) jusqu'en 2018	1.1) - 8700 habitants minimum (2020) - 18 000 habitants potentiellement (2020)²⁸ 1.2) 90% (2020) 1.3) 110 000 tonnes en 2025²⁹ 1.4) jusqu'en 2028	1.1)- Statistiques de raccordement EU de l'ONEAD – Rapport annuel 1.2)- Equivalent Habitants traitées par la STEP de Balbala. (Système d'information de l'exploitation) 1.3)- Statistiques OVD 1.4)- Données du pont bascule au CET	- Le gouvernement continue à accorder une priorité au secteur - Appropriation de la ville, des collectivités et des conseils de gestion de quartiers, et des bénéficiaires - Coordination sectorielle renforcée entre les bailleurs de fonds - Bonne gestion des ouvrages.
Produits	P1- Les eaux usées de la commune de BALBALA sont traitées grâce aux infrastructures financées par le projet.	1.1.1) Réalisation d'une STEP + Collecteur primaire 1.1.2) débit en m³/ jour d'eaux usées traitées 1.1.3) Nombres de fosses ouvertes recevant les eaux usées.	1.1.1) 0 STEP à BALBALA 1.1.2) 0 m³ d'eaux usées traitées 1.1.3) identifier lors de l'étude d'impact environnementale	1.1.1)1 1.1.2) 1700 m³ d'eaux usées traitées (T0+4 années) 1.1.3) 0 fosse	1.1.1) - Rapport final du projet - Rapport d'évaluation 1.1.2) Données d'exploitation 1.1.3) Enquête ex ante réalisée lors l'étude d'impact environnementale du projet + Mission d'évaluation finale du projet	- L'ONEAD assure l'exploitation et la maintenance des stations de pompage et du réseau de collecte des eaux usées des cités de Balbala - Raccordement aux réseaux d'assainissement et paiement des redevances par les habitants

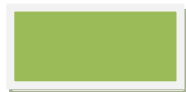
²⁸ Etude de préféabilité assainissement, Cabinet MERLIN, 2016- Projection de la population/situation initiale page 6

²⁹ Etude TYPSE "Document de base pour le développement des filières de recyclage des déchets" - 9^e FED.

	P2- La gestion des déchets de la ville de Djibouti est améliorée et l'exploitation du Centre Enfouissement Technique (CET) de Doua est optimisée grâce au développement des filières de recyclage et le renforcement de ses capacités.	1.2.1) Réalisation d'un nouveau casier au CET de Doua 1.2.2) Tonnes/an de déchets enfouis au CET, notamment ceux provenant de Balbala. 1.2.3) Nombres de décharges illégales à Balbala 1.2.4) Nombres de bénéficiaires ventilés par sexe du développement de la filière recyclage.	1.2.1) 1 casier 2016 1.2.2) 53 000 tonnes en 2016 1.2.3) 12³⁰ décharges sauvages à Balbala 1.2.4) 0	1.2.1) 2 casiers 2020 1.2.2) 110 000 tonnes en 2025 1.2.3) 0 1.2.4) SVP précisez	1.2.1) - Rapport final du projet - Rapport d'évaluation 1.2.2) Données d'exploitation Données du pont bascule au CET 1.2.3) Rapport de l'évaluation finale 1.2.4) Rapport de l'évaluation finale	• L'OVD assure l'exploitation et la maintenance du CET et des moyens de collecte • Le projet AFD sur l'amélioration de la collecte atteint ces objectifs. • Les habitants appliquent les bonnes pratiques qui créent les conditions de durabilité des infrastructures
	P3- Les agents de l'ONEAD et de l'OVD sont formés pour l'exploitation et la gestion, respectivement, des stations d'épuration et du centre d'enfouissement	1.3.1) Nombres d'agents formés à l'OVD. 1.3.2) Nombres d'agents formés à l'ONEAD	1.3.1) ONEAD- 9 agents formés pour l'exploitation de la STEP³¹ 1.3.2) OVD- 7	1.3.1) ONEAD-18 agents formés 1.3.2) OVD-15	1.3.1) Rapport final de formation 1.3.2) Rapport final de formation	Les Agents de l'OVD et l'ONEAD sont recrutés et possèdent les compétences et les connaissances adéquates pour suivre les formations.

³⁰ Rapport d'Évaluation du Programme d'investissement pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides de la ville de Djibouti, 9^e FED. 2016, page 47

³¹ Agents formés dans le cadre du projet Assainissement du 9^e FED



Actions du projet et des
projets antérieurs de l'UE

Les conditions de vie
des habitants de
Djibouti et Balbala
sont améliorées

Sensibilisation de la
population

Les fosses à ciel
ouvert et les
déversements
sauvages éliminés

Les décharges
sauvages sont
éliminées

Exploitation durables
des ouvrages par
l'ONEAD

Réalisation d'un
collecteur primaire
pour évacuer les eaux
usées Balbala

Réalisation d'une
STEP à Balbala pour
traitées les eaux
usées

Amélioration de la
collecte à Balbala-
Projet AFD en cours
de mise en œuvre

Développer les
infrastructures de
traitement- Extension
du CET

Gestion durable des
déchets solides par
l'OVD

Formation des agents
de l'ONEAD

Réformes de l'état
sur la bonne
gouvernance des
établissements

Projet PEPER 10^{ème}
FED. AT soutien aux
réformes

AT assainissement
auprès de l'ONEAD.
FCTIV. 10^e FED

[25]

Elaboration du
Schéma directeur de
l'assainissement
solide de la ville

Développement des
filieres de recyclage

Formation des agents
de l'OVD

Annexe "logique d'intervention" - logigramme



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au programme d'action 2017 en faveur de la République de Djibouti à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour l'Appui à la résilience des populations rurales - Djibouti

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Appui à la résilience des populations rurales - Djibouti			
	Numéro CRIS: FED/2016/038-558 financé par le Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République de Djibouti L'action sera menée dans les cinq régions de l'intérieur du pays (les chefs-lieux et les zones rurales).			
3. Document de programmation	Programme Indicatif National du 11 ^e FED			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Sécurité alimentaire/Nutrition	Aide Publique au Développement : OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 27 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 27 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	La modalité retenue pour la mise œuvre du projet est la Gestion indirecte avec la République de Djibouti (composante 1) ; Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) (composante 2) et avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (composante 3).			
7. a) Code(s) CAD	C01 (interventions de type projet) – secteur 430 (autre intervention multisectorielle) – sous-secteurs 31140 Ressources en eau à usage agricole ; 43040 Développement rural ; 52010 Programmes de sécurité et d'aide alimentaire			
b) Principal canal de distribution	NA			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement » .

CAD)	Développement de la participation/bonne gouvernance		x	
	Aide à l'environnement			x
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)		x	
	Développement du commerce	x		
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant		x	
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x		
	Lutte contre la désertification		x	
	Atténuation du changement climatique	x		
	Adaptation au changement climatique			x
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Food Security Impact, Resilience Sustainability and Transformation (FIRST). Support to partner countries to improve food and nutrition security and sustainable agriculture (FNSSA) policy framework (2014/037-586).			
10. Objectifs de développement durable (ODDs)	<u>Objectifs ODD principales</u> : 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) notamment 2.2. (Mettre fin à toutes les formes de malnutrition) ; 6 (garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) en particulier 6.4, 6.5 et 6.b; <u>Objectifs ODD secondaires</u> : 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) 13.1 et 13.b.			

RESUME

Le présent projet s'inscrit dans le Programme indicatif national de Djibouti pour la période 2014-2020 (11^e FED), dans le secteur de la sécurité alimentaire notamment les axes de lutte contre la malnutrition et de résilience aux effets du changement climatique. Le projet devrait à terme contribuer à l'amélioration des conditions de vie tout en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales des régions de l'intérieur du pays.

L'objectif général est d'accroître durablement la résilience des populations rurales face à la sécheresse et au changement climatique en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des populations agropastorales.

De manière spécifique, le projet vise à améliorer la maîtrise des ressources en eau et l'accès à l'eau en milieu rural, à améliorer la diversification alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité, à diversifier les sources de revenu des ménages ruraux vulnérables, à renforcer l'action de la prise en charge et de prévention de la malnutrition en ciblant les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.

Pour atteindre les objectifs escomptés, le projet se soutiendra sur trois volets: (i) Développement des infrastructures hydro-agricoles ; (ii) Augmentation de façon durable de la production agricole (végétale et

animale) et développement des filières agro-pastorales; et (iii) Renforcement du dispositif de prévention de la malnutrition chronique et de la prise en charge de la malnutrition aiguë.

L'incidence globale du projet devrait se traduire par une nette amélioration de la maîtrise des ressources en eau, du fait de la mobilisation des eaux de surface et de l'enrichissement des nappes phréatiques, et de la productivité des productions végétales et animales au niveau des ménages ruraux, l'amélioration des pratiques alimentaires et de la situation nutritionnelle et sanitaire chez les groupes vulnérables, et enfin la réduction de la vulnérabilité du pays en matière d'accès à la nourriture, et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés rurales.

Le projet financera : (i) la réalisation et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques (micro-barrages, retenues, puits agropastoraux, citernes enterrées, adductions d'eau, forages et autres ouvrages); (ii) les travaux d'aménagement et de mise en valeur des périmètres agro-pastoraux et les pistes de desserte; (iii) les activités d'élevage des espèces à cycle court et de production agricole ; et (iv) les activités de prévention et traitement de la malnutrition au niveau communautaire ; (v) les activités de sensibilisation et de formation en matière de production agricole et nutrition.

Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans et couvrira les zones rurales et périurbaines des cinq régions du pays. Les bénéficiaires finaux du projet sont les populations agropastorales, les femmes et les enfants vivant dans les régions de l'intérieur du pays.

La modalité de mise en œuvre retenue est la gestion indirecte avec le pays partenaire, représenté par l'Ordonnateur National en qualité de maître d'ouvrage, et les Organisations internationales du système des Nations Unies œuvrant à Djibouti dans les domaines d'intervention du projet. Le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques sera le maître d'œuvre et mettra en œuvre la composante 1. Les composantes 2 et 3 seront mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à travers une convention de délégation. Un devis-programme est prévu pour la coordination et la supervision du projet.

De façon globale, en améliorant l'accès à l'eau et son utilisation pour le développement de l'agropastoralisme, ce projet aura un impact sur l'alimentation humaine mais aussi du bétail en période de soudure. Ceci permettra aux populations dépendantes de l'élevage de s'adapter au changement climatique, en leur donnant la possibilité de continuer leurs activités économiques. Ce projet devrait ainsi avoir également un impact en matière de stabilisation des populations en milieu rural. Les activités de projet seront réalisées en adoptant une approche participative avec les communautés agropastorales ciblées selon le principe de subsidiarité afin de susciter la mobilisation des populations rurales dans une démarche de développement durable.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national

Depuis 2000, Djibouti connaît une croissance économique soutenue avec un taux de 5.9% en 2014 et 6.5% en 2015. Cette croissance économique est portée principalement par l'afflux important d'investissements directs étrangers et le développement des activités portuaires. Le secteur tertiaire représente environ 83% du produit intérieur brut (PIB) et occupe la très grande majorité des salaires, tandis que l'agriculture est peu développée (4,2% du PIB – rapport Objectifs du Millénaire pour le Développement 2010) et l'élevage contribue à hauteur de 75% au PIB agricole. La population de Djibouti était de 818.159 habitants en 2009 (Direction de la Statistique et des études démographiques- DISED, 2009) dont 70,6% vivaient en milieu urbain et 58,1% dans la capitale, Djibouti ville. Le reste de la population est constituée principalement d'éleveurs nomades qui sont de plus en plus sédentarisés autour des villes (semi-sédentaires).

Cependant, cette croissance économique soutenue ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de vie de la population Djiboutienne notamment de celle des régions de l'intérieur du pays. En effet, le taux de chômage s'est élevé à 48.2% avec une incidence majeure parmi les femmes (67%) et les jeunes (63%), et la pauvreté reste endémique, environ 41% de la population est touchée par la pauvreté extrême au niveau national et 62,5% dans les zones rurales (Enquête budget consommation – DISED, 2013; Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, SCAPE 2015).

Les femmes et les filles sont confrontées à des désavantages supplémentaires liés au faible taux d'inscription à l'école et d'alphabétisation ainsi qu'au niveau élevé d'inactivité économique. Le taux d'alphabétisation des femmes s'élève à environ 40 % (contre 60 % chez les hommes) et tombe à 22 % en dehors de la capitale (Enquête djiboutienne auprès des ménages-EDAM-2012). Les statistiques officielles ne comprennent pas de données spécifiques concernant l'activité économique des femmes. Cependant leur taux élevé d'inactivité (plus de 60 %) et la forte incidence des familles à revenu unique suggèrent que peu de femmes ont des emplois rémunérés. Les femmes travaillent généralement de façon informelle dans de petits commerces, notamment dans la préparation et la vente de nourriture ou de produits artisanaux. En plus, elles sont particulièrement exposées à une mortalité élevée du fait d'un taux de fertilité assez élevé et à l'anémie causée par la malnutrition. Parmi les principaux obstacles à l'éducation, à la santé et à l'accès au marché du travail, on compte l'opposition à la scolarisation des filles, l'organisation traditionnelle et la répartition des tâches et responsabilités au sein de la famille, la pauvreté des ménages, les mariages précoces et un accès limité aux services de santé de base.

Sécurité alimentaire

Le problème de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique demeurent toujours préoccupant dans le pays. Au niveau national, la proportion des ménages en insécurité alimentaire se situe à 14,5%, dont 2,8% en insécurité alimentaire sévère et 11,7% en insécurité alimentaire modérée; environ 32,1% des ménages sont en insécurité alimentaire limite donc vulnérables, tandis que seulement 53,5% vivent en conditions de sécurité alimentaire. En milieu rural 46,1% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 11% en insécurité alimentaire sévère. En milieu urbain, 7,4% des ménages sont en insécurité alimentaire modérée (6,5%) ou sévère (0,9%).

Les principaux facteurs structurels de l'insécurité alimentaire sont : le niveau de pauvreté élevé chez une partie de la population notamment en milieu rural; le manque d'opportunités économiques (manque ou précarité d'emploi), l'incapacité d'accéder à une alimentation suffisante et variée, et la dépendance entière de Djibouti des importations pour satisfaire les besoins alimentaires de sa population.

Cette situation est empirée par les aléas climatiques. A l'instar des autres pays de la Corne d'Afrique, Djibouti est confronté à des sécheresses récurrentes et à une faible pluviométrie qui se traduisent par des situations d'urgence caractérisées par une forte dégradation de l'environnement (une réduction des ressources en eau et en pâturages), une perte drastique des moyens de subsistance (cheptel), la baisse des revenus des ménages ruraux et l'exode massif de la population rurale vers le milieu urbain. En effet, selon l'Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN) du Programme alimentaire mondiale (PAM) d'Octobre 2014, depuis 2011 la proportion de ménages ruraux de la République de Djibouti dépendant principalement de l'élevage a baissé de 19% à 5,2%, principalement à cause du déficit pluviométrique au cours des 7 dernières années. La disparition progressive du cheptel et le renchérissement des denrées importées épuisent peu à peu les stratégies de survie de ces populations.

La production agricole commerciale à Djibouti est principalement du ressort des hommes : de la préparation des terres, l'irrigation des cultures, à la récolte et transport des produits au marché. Dans le contexte culturel djiboutien, les femmes ne travaillent pas la terre mais elles peuvent gérer des petites exploitations où elles embauchent de la main d'œuvre masculine. Le secteur du maraîchage est un créneau porteur pour les femmes rurales et une filière génératrice de revenu. Cependant, les femmes évoquent le manque de moyens techniques et financiers, le faible encadrement et, par conséquent, la faible rentabilité des activités. En matière

d'élevage, les rôles sont distincts par genre. Les hommes possèdent les gros ruminants (dromadaires et bovins) et en assurent la commercialisation, tandis que les femmes possèdent les petits ruminants (ovins et caprins). Elles assurent la commercialisation du lait du cheptel familial et peuvent vendre les petits cabris.

Aujourd'hui, le niveau de vulnérabilité du pays face aux chocs climatiques reste à un degré préoccupant. Les effets conjugués du changement climatique et de la pauvreté ont réduit considérablement les capacités de minimisation des chocs et de récupération des ménages ruraux, en faisant par conséquent augmenter leurs sensibilités aux risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La situation nutritionnelle

En ce qui concerne la situation nutritionnelle à Djibouti, les efforts consentis ces dernières années ont permis d'entraîner une baisse significative de la mortalité infanto-juvénile passant de 127 à 67,8 pour 1,000 naissances vivantes, entre 2002 et 2012. Malgré ces efforts, la mortalité infantile et infanto-juvénile reste toujours élevée. Les différentes formes de malnutrition contribuent directement ou indirectement à près de 45% de tous les décès chez les enfants de moins de 5 ans.

La prévalence de la malnutrition aiguë globale est passée de 10% en 2010 à 17,8% en 2013 (Enquête nutritionnelle), se situant largement au-dessus du seuil d'urgence fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 15%. La région la plus affectée est la région rurale d'Obock qui affiche une prévalence de 25,7% de malnutrition aiguë globale. Les garçons sont plus affectés que les filles (19,3% pour les garçons comparativement à 16,3% pour les filles).

Quant à la malnutrition aiguë sévère la République de Djibouti a enregistré une augmentation inquiétante de 2010 à 2013. Elle est passée de 1,2% en 2010 à 5,7% en 2013. Sur la base de ces données, le pays attend environ 21,000 cas de malnutrition aiguës par an dont 15,000 cas modérés et 6,000 cas sévères. A ce jour, des efforts sont faits par le Programme national de nutrition (PNN) avec le soutien des partenaires et plus de 90% des cas de malnutrition aiguë sont effectivement pris en charge.

La prévalence de la malnutrition chronique à Djibouti est également très élevée, atteignant 29,7% chez les enfants de moins de 5 ans et affectant environ 33,000 enfants par an. La région d'Obock est à nouveau la région la plus touchée, avec un taux de 45,9%. Il faut aussi reconnaître que les régions de Dikhil et Tadjourah affichent des seuils qui dépassent le seuil critique de 40% établi par l'OMS avec respectivement 44,2% et 40,8%. La situation est plus préoccupante dans le milieu rural par rapport au milieu urbain (40,2% par rapport à 25,4%). Encore une fois, en moyenne, les garçons sont plus touchés que les filles (32,1% contre 27,2%). Cette forme de malnutrition en plus de la mortalité a un effet sur le développement moteur et psycho-cognitif. Elle a donc un impact sur la capacité d'apprentissage des enfants et par conséquent sur la productivité et par ricochet sur le développement du pays.

Malgré l'absence de données récentes sur les déficiences en micronutriments à Djibouti, les faibles couvertures en supplémentation en vitamine A couplés avec la presque non-accessibilité au sel iodé, rendent probable que les enfants et les femmes en âge de procréer souffrent encore de déficience en micronutriments. Cette forme de malnutrition augmente la mortalité chez les enfants et les femmes en âge de procréer à travers la faiblesse de l'immunité, un faible développement psychomoteur et psycho-cognitif, les avortements prématurés, les mort-nés, le goitre. En 2016 l'Enquête Multiple Indicators Cluster Survey (MICS) de l'UNICEF a révélé qu'environ 98,7% des ménages ne consomment pas du sel iodé. Selon des études récentes, les troubles dus à la carence en iode ont été associés à une faible capacité d'apprentissage des enfants avec une réduction potentielle de quotient intellectuel (QI) de 10 à 15%.

L'analyse causale de l'insécurité alimentaire a révélé (Étude AGVSAN 2014) que la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes est déterminée par les mauvaises pratiques

d'allaitement maternel exclusif dont le taux n'est que de 13,4%, mais aussi de mauvaises pratiques d'alimentation des jeunes enfants avec un taux seulement de 4% d'enfants de 6 à 23 mois adéquatement alimentés (fréquence, quantité et qualité). À ces déterminants s'ajoutent le faible accès aux soins préventifs et curatifs de qualité pour les enfants et femmes et aux soins pendant la grossesse et l'accouchement. Enfin, l'état nutritionnel de la mère, le niveau d'éducation, les facteurs socioculturels et l'insécurité alimentaire des ménages sont des facteurs qui aggravent la prévalence de la malnutrition parmi les enfants et les femmes.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Pour mieux cerner les défis, assurer la croissance et le développement de façon pérenne, le Gouvernement s'est doté ainsi en mars 2014 d'un cadre stratégique à long terme «Vision Djibouti 2035» qui est considéré désormais comme le cadre de référence de la politique gouvernementale et le lieu de convergence de tous les efforts pour lutter contre la pauvreté, réduire le chômage et la disparité de concentration de la population entre la capitale et les régions. Le Gouvernement a finalisé la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2015-2019), qui est le premier plan quinquennal d'opérationnalisation de la Vision. Le quatrième axe de la SCAPE 2015-2019 considère la création des pôles économiques de développement régionaux, afin de désenclaver les régions et rééquilibrer la génération des richesses créées, et la promotion du développement durable. Enfin, le présent projet est mentionné dans la contribution prévue déterminée au niveau national pour la république de Djibouti comme étant partie des mesures d'adaptation au changement climatique. Il répond à 2 des objectifs prioritaires définis par Djibouti réduction de la vulnérabilité aux sécheresses et renforcement de la résilience des populations rurales.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du changement climatique, le Gouvernement Djiboutien a attaché une haute priorité à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à travers divers documents de politiques et de stratégies de développement. Ainsi, il s'est notamment engagé dans le processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et en 2014 le pays s'est doté du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA 2014-2018), en ligne avec le Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA) et la stratégie « Vision Djibouti 2035 ».

Dans le domaine de la nutrition, une stratégie nationale a été mise en place avec le Programme national de nutrition (PNN) depuis 2006, géré par le Ministère de la santé et visant la réduction de 50% des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition aiguë, des protocoles de gestion sont adoptés qui comprennent le traitement des cas modérés au niveau communautaire (54 sites communautaires) et des cas graves au niveau des établissements de soins de santé (51 centres et postes de santé).

Malgré les efforts significatifs accomplis dans le traitement de la malnutrition aiguë, la composante de la prévention nécessite encore d'interventions d'envergure. Pour cela, le programme saurait bénéficier d'une allocation budgétaire nationale car à présent il est financé en grande partie par les fonds des partenaires de développement. La stratégie nationale sur la nutrition devrait être mise à jour afin de répondre aux défis nutritionnels actuels rencontrés dans le pays et qui s'articulent autour des questions entre autre de capacité de gestion des interventions (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation), de renforcement des ressources humaines, et de gestion et distribution des produits.

À Djibouti, le Ministère de la promotion de la femme s'est doté de la stratégie de politique nationale genre 2011-2021, qui vise à réduire les inégalités de genre en termes d'accès aux services sociaux de base et à promouvoir l'autonomisation des femmes en milieu rural. Dans le cadre de l'administration publique, les femmes occupent 25% des postes de directeur; elles représentent 20% de l'effectif de la fonction publique. Les questions d'égalité de genre prises en compte dans le projet sont donc alignées sur la stratégie Politique National Genre.

Le projet prévoit de prendre en considération les préoccupations majeures des femmes face aux chocs climatiques et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en essayant de faciliter l'accès aux services sociaux de base en faveur des femmes mais aussi de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions dans les actions qui leur sont destinées. En particulier, le projet prévoit d'activités de formation et d'encadrement technique pour les activités génératrices de revenu, et d'éducation nutritionnelle et de promotion de la consultation prénatale.

L'Union Européenne (UE), avec le Programme indicatif national 2014-2020 (PIN 11^e FED), a alloué environ un tiers du budget (35 000 000 EUR) au secteur de la sécurité alimentaire à travers quatre axes d'intervention: le soutien à la productivité du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche), le développement économique des régions de l'intérieur, la réduction de la malnutrition et la résilience aux effets du changement climatique.

Le présent projet s'inscrit dans ce secteur de concentration en proposant un appui au développement rural (infrastructures hydrauliques, renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et assistance technique). Il apportera ainsi une réponse appropriée aux effets conjugués du changement climatique (sécheresses) et de la pauvreté qui affectent les populations rurales afin de mettre fin au cycle de l'insécurité alimentaire et la résurgence des crises.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes du projet sont les bénéficiaires, les acteurs étatiques, les collectivités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé :

- Les bénéficiaires du projet sont les populations agropastorales vivant dans les zones rurales et périurbaines les plus vulnérables du pays. L'action cible les ménages pauvres, vulnérables et en insécurité alimentaire vivant dans les régions de l'intérieur du pays avec une attention spécifique aux femmes dans le cadre des activités de prévention de la malnutrition ainsi que des activités de production agricole dans les périmètres agropastoraux ;
- Le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH) assure les services publics à travers les Directions dédiées aux grands travaux, à l'agriculture, à l'élevage, à l'hydraulique rurale, lesquelles possèdent l'expérience et les compétences techniques dans l'exécution de projets similaires. Etant donné le niveau limité des ressources humaines et financières dont le Ministère dispose, la fourniture des services publics aux populations agropastorales s'avère être limitée;
- Le Ministère de la santé (MS) dispose, au sein de la Direction de la santé de la mère et de l'enfant, de la coordination nationale pour la nutrition, en assurant la planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation de l'ensemble des activités nutritionnelles réalisées dans le pays. Le Ministère met en œuvre la politique nationale de nutrition à travers une équipe technique avec l'expertise requise. Au niveau régional, les points focaux de la nutrition font partie de l'équipe régionale du système de santé et assurent la gestion des activités nutritionnelles sur le terrain. Par contre, le programme national ne dispose pas de ressources financières et matérielles/logistiques conséquentes pour mener les activités liées aux interventions promotionnelles et préventives.
- L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) depuis 2008 met en œuvre des projets et programmes de développement, d'urgence et de réhabilitation pour assister les communautés locales vulnérables à faire face aux problèmes causés par les sécheresses fréquentes et prolongées. La collaboration étroite de la FAO-Djibouti avec le Gouvernement djiboutien permet d'assurer le lien avec l'exécution des interventions dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la durabilité et la productivité accrues de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, la

lutte contre la pauvreté surtout rurale, et le renforcement de la résilience des populations locales vulnérables. Ainsi, la FAO-Djibouti a réalisé plusieurs activités dans le domaine de l'élevage et de l'agro-élevage et de l'accès et la gestion de l'eau dans les milieux ruraux.

- Le Fonds de Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) travaille à Djibouti depuis 1981 et est l'un des principaux partenaires du Gouvernement de Djibouti dans le secteur de la nutrition. En partenariat avec le Gouvernement, l'UNICEF coordonne le groupe de travail qui s'occupe des questions nutritionnelles dans le pays. L'UNICEF joue un rôle majeur dans la provision d'assistance technique dans le cadre du Programme National de Nutrition, telle que la formation du personnel, la fourniture de médicaments essentiels et la promotion des pratiques familiales clés adéquates grâce à la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le développement. L'UNICEF soutient aussi la mise en place d'outils de collecte de données et prend en charge le mécanisme d'alerte précoce pour la situation nutritionnelle à travers une approche de dépistage communautaire fonctionnant actuellement dans 50 centres communautaires et de santé ;
- Les collectivités locales et les organisations de la société civile (Comités villageois et associations à base communautaire) ont la maîtrise du terrain et un avantage comparatif pour apporter une valeur ajoutée à l'exécution des activités du projet. Toutefois, les administrations régionales ne sont pas dotées de moyens et de ressources humaines suffisants pour encadrer et soutenir la résilience des populations rurales ;
- Les entreprises nationales/locales spécialisées, à l'instar des collectivités locales, possèdent la connaissance du terrain, l'expérience et le savoir-faire dans la réalisation des grands travaux. Elles ont souvent une faible capacité dans la maîtrise des règles et des procédures de l'UE ;
- Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales, en collaboration avec des ONG internationales, se sont engagées dans des actions d'appui pour le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des associations agropastorales ainsi que dans des actions de prévention de la malnutrition, suivant une logique de subsidiarité; elles peuvent jouer un rôle central pour la mise en œuvre des activités de formation et sensibilisation;
- Les organisations agropastorales: parmi les 1300 organisations enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID) seulement 8 sont à présent opérationnelles. Il s'avère nécessaire d'associer ces organisations à la mise en œuvre d'actions de développement rural tout en améliorant la fourniture de services publics.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

A la lumière des constats relevés, les domaines d'appui ci-dessous sont retenus comme prioritaires.

1. Infrastructures hydro-agricoles : la réalisation et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques et de périmètres agropastoraux permettra d'améliorer l'accès à l'eau et son utilisation en agriculture;
2. Productivité et diversification des productions végétales et animales: les travaux de valorisation des périmètres agropastoraux et les activités d'élevage des espèces à cycle court (aviculture, apiculture, petits ruminants) entraîneront une amélioration des revenus des ménages vulnérables;
3. Malnutrition : la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans et la prévention de la malnutrition au cours des 1000 premiers jours de la vie afin de réduire la prévalence de la malnutrition chronique et les déficiences en micronutriments;
4. Capacités organisationnelles et opérationnelles: le renforcement des capacités des parties prenantes à travers les activités de formation faciliteront l'appropriation et la mise en œuvre du projet en particuliers au niveau des collectivités locales.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
-Renforcement des effets du changement climatique avec sécheresses récurrentes et accidents climatiques.	E	Mesures de stockage et préservation de l'eau dans les nappes phréatiques et d'atténuation des effets du changement climatique.
-Faible capacité de mise en œuvre et de pilotage du projet par les services déconcentrés et les ministères cibles.	M	-Appui organisationnel et opérationnel fourni par l'assistance technique et des missions d'appui spécifiques. -Implication des Services techniques concernés dans la conception de l'action et dans la mise en œuvre des activités au niveau régional.
-Faible degré de participation des communautés rurales.	M	-Approche participative dans toutes les phases et composantes du projet. - Activités de formation (initiale et continue) technique et approche participative/genre -Structuration des associations agropastorales.
Hypothèses - L'adhésion des autorités centrales, locales et des acteurs de la filière agropastorale et de la santé ; la participation des autorités concernées est une condition <i>sine qua non</i> de la durabilité et de la continuation des activités avec des ressources propres du pays après la fin du projet; la coordination entre les acteurs et la complémentarité de leurs interventions est établie. - Le projet propose un modèle de développement adapté aux structures sociales traditionnelles (communautés), et aux conditions locales. - Les autorités en charge de la coordination de l'aide veillent sur la synergie des actions des bailleurs dédiées à la réduction de l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi qu'à l'amélioration de la résilience des populations face au changement climatique.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Les enseignements tirés des projets réalisés dans le Pays et dans la région ont démontré que dans un contexte de sécheresse prolongée comme le cas de Djibouti, la diversification des activités génératrices de revenu en milieu rural s'est avérée une réponse appropriée et efficace pour renforcer de façon durable la résilience des populations rurales affectées par le changement climatique, notamment l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre du Programme de mobilisation d'eaux de surface (PROMES-GDT), la participation des communautés et des institutions ciblées à toutes les phases du projet a contribué à un meilleur ciblage des groupes et ménages vulnérables, des sites d'implantation des ouvrages hydrauliques ainsi qu'une meilleure gestion des ouvrages hydro-agricoles. L'approche participative adoptée ainsi dans le cadre de projets similaires a entraîné également un changement de comportement chez les communautés cibles en apportant une nette amélioration de la position sociale des femmes dans les comités villageois souvent à prédominance masculine.

Les projets déjà réalisés par le Ministère de l'agriculture (MAEPE-RH) ont démontré la nécessité de renforcer les services techniques déconcentrés pour faciliter la mise en œuvre de programmes similaires au niveau régional (appui en coordination et supervision des activités, et appui-conseil de proximité aux petits producteurs agricoles et éleveurs), mais aussi favoriser l'appropriation par les communautés cibles. Le présent projet propose une approche participative sensible au genre avec les communautés agropastorales et les collectivités locales suivant le principe de subsidiarité (exécution des activités par les acteurs locaux sauf celles dont les compétences requises ne sont pas disponibles) afin de susciter la mobilisation des populations rurales et l'implication des autorités régionales dans une démarche de développement durable.

Dans le contexte de malnutrition présent au niveau sous régional, les programmes découlés de l'étude « Milk Matters » ont montré le potentiel de l'élevage pour la nutrition. Dans le même esprit, les activités liées à la production agropastorale (résultat 2) seront conçues et mises en œuvre pour contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des femmes en âge de procréer et des jeunes enfants (résultat 3). Les composantes 2 et 3 du projet (résultats 2 et 3) se complètent et opéreront en synergie.

Les leçons apprises dans d'autres pays devraient être prises en considération en vue de les appliquer à Djibouti, telles que la mise en œuvre de l'approche 1000 premiers jours pour la prévention de la malnutrition chronique et des déficiences en micronutriments. Les populations des zones arides de la région sont également affectées par la contamination de fluor générant des «goîtres» et d'autres pathologies, de fait que pour contrer ces effets, la production d'eau de boisson devrait intégrer cet aspect.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le Projet de développement communautaire et mobilisation des eaux (PRODERMO), financé par la Banque mondiale, a pour objectif d'améliorer l'accès des communautés rurales à l'eau et de renforcer la capacité de gestion des ressources naturelles dans six localités des régions de Dikhil, Obock et Tadjourah à travers une approche participative. De même, le Programme de résilience à la sécheresse et de développement des moyens de subsistance durables dans les pays de la Corne de l'Afrique (PRSDMSD), financé par la Banque Africaine de développement (BAD), vise à améliorer les conditions de vie des communautés rurales par l'amélioration de l'accès à l'eau et l'augmentation des revenus agricoles en développant de façon durable la résilience à la sécheresse des groupes vulnérables dans les régions d'Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock et Arta.

Tandis que le Projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP), financé par l'Union Européenne, vise à sécuriser les systèmes agropastoraux dans des localités du Nord et du Sud le long des parcours pastoraux, voir améliorer la sécurité alimentaire en renforçant la résilience des populations pastorales.

La présente action renforcera et complètera le soutien apporté par les projets cités ci-dessus en étendant l'appui aux populations rurales les plus vulnérables vivant dans les cinq régions de l'intérieur du pays, sur la base d'un ciblage « nutrition » des groupes de populations pauvres en liaison avec le niveau de dégradation des ressources naturelles caractérisant l'environnement dans lequel elles évoluent.

Le Projet d'appui à la réalisation d'infrastructures socio-économiques et à la promotion des activités économiques dans les régions (PARISER), financé par la BAD, qui vise à appuyer le développement des régions et à favoriser le renforcement des capacités des bénéficiaires pour faciliter l'accès à l'emploi et le développement des activités génératrices de revenu, financera, entre autres, la construction de marchés dans les chefs-lieux de région. Le présent projet œuvrera en complémentarité avec le PARISER à travers la composante 2, notamment l'assistance technique à la transformation et commercialisation pour l'écoulement des produits agricoles sur les marchés régionaux.

Une complémentarité particulière sera recherchée avec le Programme de développement local, appuyé par l'UE, qui a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des populations locales dans les régions de l'intérieur à travers la mise en œuvre des fonds d'investissements prioritaires et des initiatives régionales mises en place par les Conseils régionaux et les organisations de la société civile.

Coordination des donateurs

Le Gouvernement a mis sur pied un cadre de dialogue (Décret approuvé en novembre 2015) pour faciliter la coordination et l'utilisation efficace de l'aide extérieure contribuant à la mise en œuvre de la politique nationale de développement. Il est prévu que le cadre de dialogue s'articule autour de trois forums décisionnels, dont les groupes sectoriels représentent l'instance technique et opérationnelle. La concertation entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers (PTF) se base sur la "Stratégie de croissance accélérée pour la promotion de l'emploi" (SCAPE 2015-2019), le plan quinquennal d'opérationnalisation de la Vision Djibouti 2035.

Parallèlement, les bailleurs concernés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable tiennent des réunions bimensuelles afin de coordonner les actions conduites dans le pays.

3.3 Questions transversales

- *Changement climatique*

Djibouti subissant de plein fouet les effets du changement climatique, la survie des populations rurales dépend de la préservation des écosystèmes fragilisés dans lesquels elles évoluent. La prévalence des différentes formes de malnutrition s'intensifie du fait de la rareté des pluies et des inondations détruisant les cultures à travers l'accentuation de l'insécurité alimentaire. Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'action national d'adaptation au changement climatique, en contribuant notamment à la maîtrise des ressources en eau et la diversification des moyens de subsistance des populations agropastorales. L'UE contribue également aux efforts d'adaptation via un financement du 10^e FED dans le cadre des projets : Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) et le Projet de sécurisation des systèmes pastoraux (SHARE-PSSP) à Djibouti.

- *Environnement et biodiversité*

Une étude concernant l'évaluation de l'incidence sur l'environnement (EIE) est prévue dans la phase d'implémentation du projet, notamment pour la composante des infrastructures hydroagricoles.

Le projet prendra ainsi en considération la protection de l'environnement (enrichissement des nappes phréatiques), la gestion des ressources en eau, la conservation des sols en limitant le compactage et l'érosion, la lutte contre la désertification, l'intégration des systèmes agro-forestiers.

Le projet contribuera à la conservation des écosystèmes fragilisés dans lesquels évoluent les populations rurales. Les travaux d'aménagement des bassins versant et les ouvrages de conservation des eaux et des sols permettront de promouvoir l'adaptation aux effets du changement climatique et empêcher l'avancée de la désertification dans un environnement aride.

Au rang des impacts positifs figurent : l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, le stockage des eaux de surface et l'enrichissement des nappes phréatiques, la réduction de l'érosion des sols, l'augmentation de la productivité agricole.

Le projet ne vise pas d'actions spécifiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique), et la biodiversité biologique.

- *Lutte contre la malnutrition*

Au regard de l'ampleur de la malnutrition à laquelle le pays fait face notamment chez les groupes vulnérables (le couple mère-enfant), le projet accorde une attention particulière à la lutte contre la malnutrition. Les interventions seront ciblées sur la qualité de la prise en charge des cas de malnutrition aigüe et la prévention de la malnutrition au cours des 1000 premiers jours de la vie, soit au niveau communautaire soit au niveau des centres de santé. À travers les activités de promotion des bonnes pratiques alimentaires, nutritionnelles et sanitaires, et la distribution de produits nutritionnels, le projet contribuera à l'amélioration de l'état

nutritionnel des populations et à la réduction de la mortalité infanto-juvénile et l'amélioration de la productivité.

- Genre

L'approche genre sera utilisé comme outil pendant l'analyse préalable à la planification des activités afin d'identifier les besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des hommes, des femmes et des jeunes et définir comment les intégrer au processus de l'intervention.

Le projet donnera un rôle prépondérant à la femme, reconnu comme essentiel dans le développement des communautés rurales. Les femmes seront donc impliquées dans le processus de décision et le renforcement des capacités des acteurs locaux. En effet, le projet prévoit d'appliquer une discrimination positive en faveur des femmes en attribuant un quota dans tous les groupements /coopératives (ou instance décisionnelle) qui seront créés et appuyés, afin de faciliter l'accès à la terre (périmètres maraichers et jardins), à l'organisation et la gestion d'ouvrages hydrauliques, aux activités de production agricole, d'élevage des volailles et petits ruminants, ainsi qu'à la formation et aux nouveaux outils de production. Le projet contribuera grâce au développement d'ouvrages hydrauliques à la diminution de la distance parcourue par les femmes à la recherche de l'eau. Les femmes sont également les principales bénéficiaires des activités de prévention de la malnutrition durant les 1000 premiers jours de la vie et les associations locales des femmes seront ciblées pour la mise en œuvre des activités communautaires de communication.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif général est d'accroître durablement la résilience des populations rurales, vivant dans les cinq régions de l'intérieur du pays, face aux changements climatiques et à la sécheresse.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- (i) améliorer la maîtrise des ressources en eau en terme de disponibilité et accès à l'eau en milieu rural ;
- (ii) augmenter la production agricole et diversifier les sources de revenu des ménages ruraux vulnérables ;
- (iii) améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des femmes, en particulier les femmes enceintes et allaitantes, et des enfants de moins de cinq ans dans la zone d'intervention du projet.

Produits escomptés

Produit 1 : Les infrastructures hydro-agricoles y compris les petits ouvrages hydrauliques sont opérationnelles et gérées de manière durable par les bénéficiaires.

Produit 2 : Le potentiel productif agropastoral est développé et la productivité agricole des ménages vulnérables est améliorée dans la zone d'intervention du projet dans une approche chaîne de valeur.

Produit 3 : Le dispositif de prise en charge et de prévention de la malnutrition chez les femmes, notamment celles enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans est renforcé.

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD: 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) notamment 2.2. (Mettre fin à toutes les formes de malnutrition) ; 6 (garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) en particulier 6.4, 6.5 et 6.b; mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), en particulier 13.1 et 13.b.

Cela n'implique pas d'engagement de la part de Djibouti qui bénéficie de ce programme.

4.2. Principales activités

Activités liées au P1 :

A.1.1. Fournir une assistance technique pour la réalisation des études et documents des dossiers d'appel d'offres relatifs aux travaux hydro-agricoles ;

A.1.2. Construire et réhabiliter des infrastructures hydro-agricoles et petits ouvrages hydrauliques tels que micro-barrages, seuils d'épandage, forages, systèmes d'adductions d'eau, puits agro-pastoraux à exhaure solaire, citernes enterrées, réservoirs d'eau pour irrigation et pistes de desserte en utilisant l'approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en mettant en place les mesures nécessaires pour éviter l'augmentation des maladies hydriques; assistance technique pour la surveillance des travaux ;

A.1.3. Mettre en place de comités villageois de gestion des points d'eau et des infrastructures hydro-agricoles et ouvrages hydrauliques;

A.1.4. Fournir un appui technique et des formations au bénéfice des comités villageois en matière de gestion et entretien des ouvrages hydrauliques.

A.1.5. Analyser et renforcer les capacités en matière de budgétisation, de gestion et mise en œuvre des autorités nationales concernées, tant au niveau central (Ministère compétent) qu'au niveau des services techniques déconcentrés.

Activités liées au P2 :

A.2.1. Fournir une assistance technique pour établir comment tirer le meilleur parti du système agropastoral pour l'alimentation et la nutrition dans ce projet ;

A.2.2. Aménager les périmètres agro-pastoraux à coté des ouvrages hydro-agricoles effectués dans le cadre du Résultat 1 en utilisant l'approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);

A.2.3. Développer les systèmes d'irrigation adaptés aux infrastructures hydro-agro-pastorales réalisées ainsi que des périmètres déjà existants en s'assurant qu'ils n'entraîneront pas une augmentation des maladies hydriques;

A.2.4. Fournir de la formation et assistance technique en faveur des bénéficiaires finaux et des associations/coopératives d'agropasteurs dans le domaine de la production agricole, y compris l'élevage, ainsi que dans le domaine de la consommation alimentaire et la nutrition;

A.2.5. Créer et renforcer des centres de production pépinière (maraichère et fruitières) et distribution d'intrants y compris les intrants pour la production animale;

A.2.6. Appuyer la commercialisation des produits agricoles (approche chaîne de valeur, équipement);

A.2.7. Soutenir les groupements/coopératives et fournir l'assistance technique dans le domaine de la transformation, du stockage, de la commercialisation des produits agricoles (filieres végétales et animales) et de la consommation pour une bonne alimentation et nutrition.

A.2.8. Analyser et renforcer les capacités en matière de budgétisation, de gestion et mise en œuvre des autorités nationales concernées, tant au niveau central (Ministère compétent) qu'au niveau des services techniques déconcentrés.

Activités liées au P3 :

A.3.1. Réaliser des formations de formateurs sur les bonnes pratiques alimentaires, nutritionnelles et sanitaires, des démonstrations culinaires, ainsi que sur le dépistage de la malnutrition (paquet intégré des pratiques familiales essentielles) ;

A.3.2. Réaliser des séances d'éducation, d'information et de communication sur la nutrition en faveur des communautés villageoises et périurbaines pour promouvoir des bons comportements (pratiques familiales essentielles, Initiative Hôpitaux Amis des Bébé), notamment au niveau des écoles et favoriser l'utilisation des services de santé;

- A.3.3.** Organiser en routine le déparasitage et supplémentation en vitamine A dans le milieu rural et périurbaines;
- A.3.4.** Organiser des campagnes de dépistage et référence des enfants malnutris vers les centres de santé les plus proches ;
- A.3.5.** Octroyer des compléments nutritifs en faveur des enfants des ménages vulnérables par distribution des micronutriments multiples en poudre (sprinkles) et Supplément Nutritionnel prêt-à-l'emploi (plumpy doz);
- A.3.6.** Octroyer des produits nutritionnels (aliments thérapeutiques, lait F75, lait F100, ReSoMa) et des médicaments essentiels pour les interventions curatives ;
- A.3.7.** Constituer des structures associatives/groupements de femmes pour la promotion des bonnes pratiques alimentaires, nutritionnelles et sanitaires au niveau de chaque zone d'intervention;
- A.3.8.** Former et superviser des agents de santé chargés des activités de prévention et traitement de la malnutrition.
- A.3.9.** Suivre et réorienter les interventions (études KAP –Knowledge, Attitudes and Practices ; études SMART- Standardized, Monitoring and Assessment of Relief and Transitions ; Analyse des goulots d'étranglement pour la mise à l'échelle des actions de prévention et de traitement).
- A.3.10.** Appuyer le Ministère de la santé dans la révision de la politique nationale de nutrition, la stratégie de prévention de la malnutrition, et la coordination avec les services décentralisés ;
- A.3.11.** Analyser et renforcer les capacités en matière de budgétisation, de gestion et mise en œuvre des autorités nationales concernées, tant au niveau central (Ministère compétent) qu'au niveau des services techniques déconcentrés.

4.3 Logique d'intervention

L'action contribuera à renforcer la maîtrise des ressources en eau tout en offrant des opportunités de revenu en faveur des ménages ruraux vulnérables. La construction des ouvrages hydrauliques permettra la mobilisation des eaux de surface, l'enrichissement des nappes phréatiques, et le développement des activités agricoles et d'élevage. Pour améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux durement affectés par les aléas climatiques (pénurie d'eau et sécheresse prolongée), la maîtrise des ressources d'eau est une étape décisive et incontournable. Les efforts seront donc concentrés dans un premier temps sur la construction et la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles afin d'améliorer l'accès à l'eau pour la consommation humaine et pour l'utilisation en agriculture (production végétale et animale).

L'action permettra de diversifier l'alimentation des populations agropastorales ainsi que les sources de revenu des ménages vulnérables. Il s'agira de mettre en valeur des périmètres agropastoraux gérés par des associations/coopératives agropastorales et développer l'élevage des espèces à cycle court (volaille locale provenant des pays limitrophes, petits ruminants, apiculture) par des associations féminines de préférence. Pour augmenter la productivité des productions végétales et animales, le projet financera l'aménagement des périmètres agropastoraux, les activités d'élevage, la fourniture d'intrants et les activités de formation et encadrement technique.

Une société en sécurité alimentaire et nutritionnelle se montre plus résiliente face aux chocs climatiques. Cette action s'efforcera d'apporter une réponse efficace à la malnutrition aigüe et chronique en intervenant durant les 1000 premiers jours de la vie en ciblant les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 2 ans et les enfants de moins de 5 ans pour la prise en charge. L'utilisation de compléments nutritionnels sous forme de fortification à domicile soit par l'introduction de micronutriments multiples en poudre ou de suppléments nutritionnels, couplée aux activités de traitement de la malnutrition, la supplémentation en vitamine de même que le déparasitage, l'éducation nutritionnelle et de promotion de la consultation prénatale, permettra de réduire la vulnérabilité des groupes cibles les plus vulnérables avec un impact positif sur la réduction de la malnutrition aigüe et chronique.

Afin d'assurer la pérennisation des investissements et la durabilité des activités, l'Etat s'engagera à réintégrer dans la fonction publique du pays le personnel ayant travaillé dans le projet à la fin de celui-ci.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, telle que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées en et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du Règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NA

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Gestion indirecte avec la République de Djibouti

Une partie de la présente action la composante 1, ayant pour objectif d'améliorer la maîtrise des ressources en eau en terme de disponibilité et accès à l'eau en milieu rural, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République de Djibouti conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

La République de Djibouti agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire la République de Djibouti pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière ne couvre pas les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.4.2 Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la composante 2 « Production agropastorale » sera confiée à la FAO.

Cette mode de mise en œuvre se justifie car les organisations internationales choisies ont une expertise spécifique des secteurs développement rural et sécurité alimentaire, agriculture durable et nutrition ; de plus, les bureaux œuvrant à Djibouti possèdent les capacités de gestion et organisationnelles nécessaires pour la mise en œuvre des activités de projet.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes:

La FAO sera responsable de la mise en œuvre de la composante 2 « Production agropastorale » et s'appuiera sur les procédures internationales pour la passation des marchés et l'octroi de subventions.

Tous les contrats mettant en œuvre l'action seront attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la FAO.

Les contrats relatifs au monitoring et à l'évaluation externe seront conclus par la Commission européenne pour le compte du Bénéficiaire. Les contrats relatifs aux audits seront conclus directement par la FAO.

L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec elle, la FAO peut être investie de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

5.4.3 Gestion indirecte avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la composante 3 « Nutrition » sera confiée à l'UNICEF.

Cette mode de mise en œuvre se justifie car les Organisations Internationales OI choisies ont une expertise spécifique des secteurs développement rural et sécurité alimentaire, agriculture durable et nutrition ; de plus, les bureaux œuvrant à Djibouti possèdent les capacités de gestion et organisationnelles nécessaires pour la mise en œuvre des activités de projet.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes:

L'UNICEF sera responsable de la mise en œuvre de la composante 3 « Nutrition » et s'appuiera sur les procédures internationales pour la passation des marchés et l'octroi de subventions.

Tous les contrats mettant en œuvre l'action seront attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par l'UNICEF.

Les contrats relatifs au monitoring et à l'évaluation externe seront conclus par la Commission européenne pour le compte du bénéficiaire. Les contrats relatifs aux audits seront conclus directement par l'UNICEF.

L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec elle, l'UNICEF, peut être investie de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Résultats	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1 Composante 1 Construction d'infrastructures hydroagricoles et petits ouvrages hydrauliques y compris les travaux à haute intensité de main d'œuvre	14 200 000
Passation de marchés de travaux	12 000 000
Passation marché de services pour l'Assistance technique (DAOs de services et de travaux - surveillance des travaux)	1 500 000
Gestion indirecte avec la RDD - Devis programme (Unité Coordination)	700 000
5.4.2. Composante 2 (FAO) Développement du potentiel productif agropastoral et amélioration de la productivité agricole des ménages vulnérables selon l'approche chaîne de valeur	6 000 000
Convention de délégation (PAGODA)	
5.4.3 Composante 3 (UNICEF) Renforcement du dispositif de prise en charge et de prévention de la malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans dans les zones rurales et périurbaines vulnérables	6 000 000
Convention de délégation (PAGODA)	
5.9 Évaluation	75 000
5.10 Audit	75 000
5.11 Communication et visibilité	75 000
Provisions pour imprévus	575 000
Totaux	27 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le Ministère de l'économie et des finances en charge de l'Industrie (MEFI), Ordonnateur National du FED, joue le rôle de maître d'ouvrage et sera appuyé par la Cellule FED de la Direction du Financement Extérieur (DFE) qui assurera la préparation des dossiers d'appel d'offres et des contrats ainsi que leur mise en œuvre. Le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH) sera le maître d'œuvre et assurera la coordination et la synergie avec des projets similaires réalisés dans le pays.

En plus, afin d'assurer la coordination et la synergie entre les trois composantes du projet, une Unité de coordination du projet (UCP) sera créé au sein du MAEPE-RH, financé à travers un devis-programme. Le MAEPE-RH sera responsable de la mise en œuvre des activités de la composante 1. Dans le cadre de la composante 1, une assistance technique sera recrutée pour la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) et la supervision des travaux à travers des appels d'offres de services conformément aux procédures du 11^e FED.

Au niveau national, le Comité national de pilotage (CNP) composé d'un représentant de l'Ordonnateur national, du MAEPE-RH, du Ministère de la santé, de la FAO, de l'UNICEF, des collectivités locales, et de la Délégation de l'Union Européenne (à titre d'observateur) sera mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. A cet effet, le CNP aura pour principale mission d'approuver le plan de travail et de veiller à l'application des recommandations. Le CNP se réunira au moins deux fois par an.

L'Ordonnateur national (ON) en tant que maître d'ouvrage du projet veillera à la bonne exécution du projet dans le respect des procédures financières de l'Union Européenne. A cet effet, l'ON sera responsable de la passation des marchés du projet, une fois que les termes de référence et les dossiers d'appel d'offres pour la composante 1 lui seront fournis par l'assistance technique.

L'Unité de coordination (UCP) sera chargée de l'élaboration du plan de travail annuel relatif à la composante 1, du suivi technique, de la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités, de la coordination des activités, de l'appui technique aux services déconcentrés pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités au niveau local.

La composante 2 sera mise en œuvre par la FAO à travers une convention de délégation. La FAO, responsable de la mise en œuvre de la composante 2, possède l'expertise dans la gestion des ressources naturelles, notamment la gestion de l'eau pour l'utilisation en agriculture, ainsi que dans la gestion des pâturages et la sécurisation des systèmes pastoraux. Les activités sur le terrain seront conduites en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés.

Les composante 3 sera mise en œuvre par l'UNICEF à travers une convention de délégation. L'UNICEF possède l'expertise dans la lutte contre la malnutrition et les activités seront conduites par l'équipe présente à Djibouti en collaboration avec les services du Ministère de la Santé au niveau régional.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Le système de suivi retenu permettra de montrer l'évolution des indicateurs de produits et d'effets, et facilitera la prise de décision quant à la mise en œuvre du projet. Le système de suivi se fera ainsi à deux niveaux et à une fréquence variable.

Au niveau du CNP, qui se réunira au moins deux fois par an pour assurer le bon déroulement de l'exécution globale du projet, identifier les contraintes à relever et de veiller à l'application des recommandations.

Au niveau opérationnel, un suivi de proximité des activités sera assuré par les agents techniques régionaux à travers des visites mensuelles de supervision, avec l'objectif d'apporter un appui technique aux associations/organisations agropastorales, et de veiller à la bonne exécution des activités prévues.

Au niveau central et régional, un suivi périodique (trimestriel) sera réalisé à travers des supervisions conjointes de l'UCP. Cette supervision aura pour objectif de s'assurer de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de services.

Le présent projet prévoit de réaliser une étude de base (ou référence) au début de l'intervention pour apprécier les indicateurs de résultat et d'impact. Une enquête de référence sera réalisée afin de déterminer plus précisément le niveau initial des indicateurs clés et une évaluation des capacités institutionnelles existantes sera aussi effectuée en vue d'évaluer la pérennisation des investissements et la durabilité du projet.

L'étude devra inclure également une analyse genre avec une ventilation des données par sexe et âge en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition. Le cadre de suivi intégrera systématiquement des données désagrégées par genre de façon à rendre plus lisibles les résultats sur la question genre.

Dans le cadre du système de suivi du projet, le responsable de l'étude de base est l'ON et l'étude sera réalisée à travers un contrat-cadre financé par la FCT V avant le démarrage des activités de projet.

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée afin de mesurer les progrès en cours vers l'atteinte des résultats, de discuter des contraintes rencontrées, et d'apporter en cas de besoin des ajustements nécessaires pour atteindre des résultats escomptés. L'évaluation à mi-parcours veillera également à mesurer les écarts entre l'allocation des ressources budgétaire de l'État et les besoins des Ministères techniques, tant au niveau central qu'au niveau régional, pour atteindre les objectifs sectoriels et assurer la pérennisation des résultats après la fin du projet.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que le soutien à la résilience des populations rurales revêt une importance fondamentale pour les autorités djiboutiennes. Les enseignements et résultats du projet serviront à ajuster et à rendre plus efficaces les efforts futurs de soutien à la résilience.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, ils seront conclus deux marchés de services au titre d'un contrat-cadre pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à la fin du projet.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Dans les composantes conduisant à la réalisation d'ouvrages, la visibilité de l'UE sera clairement établie au travers de logos apposés sur ces ouvrages, avec des panneaux explicatifs. Un plan de communication sera exigé des titulaires des marchés de travaux.

Des actions ayant pour but de diffuser à un large public les résultats des travaux effectués (reportages télévisés, communications dans des journaux spécialisés) seront réalisées à travers la composante 5.11 – Communication et visibilité. La mise en œuvre de cette composante se fera via un marché de service.

ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (2017)	Cibles (2022)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	OG/ Accroître durablement la résilience des populations rurales, vivant dans les cinq régions de l'intérieur du pays, face aux changements climatiques et à la sécheresse	1/ Niveau de revenu des ménages ruraux	1/ Enquête initiale de référence	1/ + 20%	1/ Enquête initiale de référence	
		2/ Ménages (personnes) en l'insécurité alimentaire en milieu rural (*)	2/ 47%	2/ 24%	2/ Enquête EDAM (Enquête Djiboutienne auprès des ménages)	
		3/ Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition chronique en milieu rural (prévalence du retard de croissance) (*)	3/ 40%	3/ 20%	3/ Rapport VAM (Vulnerability Analysis and Mapping)	
		4/ Population affectée par la sécheresse et le changement climatique (vulnérabilité/pauvreté extrême) (ventilation par H/F) (*)	4/ 52%	4/ 26%	4/ Rapport d'évaluation finale	
Objectifs spécifiques: Effets directs	OS1/ Améliorer la maîtrise des ressources en eau en termes de disponibilité et accès à l'eau en milieu rural	1.1/ Ménages vulnérables ayant accès à l'eau de qualité (15l/p/j)	1.1/ Enquête initiale de référence	1.1/ 90%	1.1/ Rapport d'évaluation à mi-parcours	Existence de services déconcentrés efficaces
		1.2/ Superficie des périmètres agro-pastoraux irrigués	1.2/ Enquête initiale de référence	1.2/ 500 ha	1.2/ Rapport d'évaluation finale	
		1.3/ Nombre d'Unités de bétail familiales (UBF) ayant accès à l'eau en quantité et qualité suffisantes	1.3/ Enquête initiale de référence	1.3/ A déterminer selon la valeur de base	1.3/ Rapports officiels ministère	

	OS2/ Augmenter la production agricole et diversifier les sources de revenu des ménages ruraux vulnérables	2.1/ Ménages producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement (H/F)	2.1/ Enquête initiale de référence	2.1/ 75% dont au moins 30% de femmes	2.1/ Rapport d'évaluation à mi-parcours/finale 2.2/ Rapports officiels	Implication des communautés rurales dans les activités du projet Existence de services déconcentrés efficaces
		2.2/ Pasteurs/éleveurs faisant état d'une augmentation du revenu lié à la gestion du cheptel (H/F)	2.2/ Enquête initiale de référence	2.2/ 75% dont au moins 50% de femmes		
	OS3/ Améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des femmes, en particulier les femmes enceintes et allaitantes et des enfants de moins de cinq ans dans la zone d'intervention du projet	3.1/ Mères connaissant et en mettant en œuvre au moins 3 pratiques familiale essentielle (par exemple, allaitement maternelle exclusive, lavage de main, vaccination)	3.1/ Enquête initiale de référence	3.1/ A déterminer selon la valeur de base	3.1/ Rapport d'évaluation à mi-parcours/finale	Implication des communautés rurales dans les activités du projet Existence de services déconcentrés efficaces
		3.2/ Diversité Alimentaire Minimale chez la femme en âge de procréer (MDD-W) et chez l'enfant (MDD-C)	3.2/ Enquête initiale de référence	3.2/ A déterminer selon la valeur de base	3.2/ Rapports enquêtes spécifiques de base, mi-parcours et finale.	
Produits	P1 : Les infrastructures hydro-agricoles y compris les petits ouvrages hydrauliques sont opérationnelles et gérées de manière durable par les bénéficiaires	1.1.1/ Nombre d'ouvrages réalisés par type	1.1.1/ 0	1.1.1/ Les types d'ouvrages seront déterminés par l'assistance technique au démarrage du projet	1.1.1/ Rapports de suivi du projet	Adhésion des autorités centrales, locales et des acteurs de la filière agropastorale au processus engagé par le projet Engagement des services techniques déconcentrés
		1.1.2/ Nombre de personnes bénéficiaires d'emploi temporaire à travers de travaux réalisés avec l'approche à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO)	1.1.2/ 0	1.1.2/ 3500 dont au moins 30% de femmes	1.1.2/ Rapports de surveillances travaux	
		1.1.3/ Nombre de comités villageois de gestion et entretien des ouvrages hydro-agricoles créés et formés (H/F)	1.1.3/ 0	1.1.3/ 40	1.1.3/ Rapports de réception des ouvrages réalisés	
	P2. Le potentiel productif agropastoral est	2.1.1/ Nombre d'hectares aménagés pour le développement de périmètre agricole familial	2.1.1/ 0	2.1.1/ 500	2.1.1/ Rapports	

	développé et la productivité agricole des ménages vulnérables est améliorée dans la zone d'intervention du projet dans une approche chaîne de valeur	2.1.2/ Nombre de ménages bénéficiaires d'intrants maraichères (kits de semence et matériels d'irrigation goutte à goutte), fourragers, et fruitiers, et petit élevage	2.1.2/ 0	2.1.2/ 1000 dont au moins 30% de femmes	sectoriels (ministère compétent) 2.1.2/ Rapports de suivi du projet 2.1.3/ Rapports de suivi du projet 2.1.4/ Rapports de suivi du projet/Rapports sectoriels	Adaptation et accompagnement des mesures aux conditions locales (traditionnelles, culturelles, micro-financement) Engagement des services techniques déconcentrés
		2.1.3/ Nombre de personnes formées aux techniques d'élevage et agricoles, de transformation et commercialisation des produits (H/F)	2.1.3/ 0	2.1.3/ 2000 dont au moins 50% de femmes ; 450 pour transformation /commercialisation		
		2.1.4/ Nombre de groupements/coopératives agricole/éleveur mise en place et opérationnel (H/F), et reliés aux marchés	2.1.4/ 0	2.1.4/ A établir au démarrage du projet		
	P3. Le dispositif de prise en charge et de prévention de la malnutrition chez les femmes, notamment celles enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans est renforcé	3.1.1/ % d'enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et femmes allaitantes souffrant de la malnutrition aigüe sévère et admis dans les structures de traitement dans la zone du projet	3.1.1/ Enquête initiale de référence	3.1.1/ A définir après l'enquête initiale de référence	3.1.1/ Rapports officiels	Adhésion des autorités centrales, locales et des acteurs de la santé au processus engagé par le projet Engagement des services techniques déconcentrés
		3.1.2/ % de femmes atteintes par des séances de sensibilisation sur l'allaitement maternel optimal dans la zone du projet	3.1.2/ Enquête initiale de référence	3.1.2/ A définir après l'enquête initiale de référence	3.1.2/ Rapports de suivi du projet	
		3.1.3/ % d'enfants de 1 à 5 ans ayant été déparasité (Mébendazole) deux fois par an, recevant supplémentation en micronutriments et en vitamine A	3.1.3/ Enquête initiale de référence	3.1.3/ A définir après l'enquête initiale de référence	3.1.3/ Rapport d'évaluations mi-parcours et finale	
		3.1.4/ Nombre de rapports d'enquêtes disséminés (SMART, KAP, Analyse des Goulots d'étranglement sur prise en charge malnutrition aigüe sévère)	3.1.4/ 0	3.1.4/ 6	3.1.4/ Rapports de suivi du projet	

Les lignes de base seront déterminées par l'enquête initiale de référence (étude de base) prévue au démarrage du projet, à travers un contrat-cadre financé par la FCT V.